BURKINA FASO MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

DEUXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS - HABITAT II (CNUEH - ISTANBUL - 1996)

IRAPPORT DU BURKINA FASO

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE: EVALUATION DE LA SITUATION ET DES TENDANCES	
1. Informations de base	4
2. Développement socio-économique	5
3. Infrastructures	7
4 Transports	0
5. Gestion de l'environnement	9
6. Autorités locales	10
7. Répartition de l'habitat et fourniture en logements	11
8. Contexte macro-économique	11
8.1. Dans le domaine de la santé communautaire et de la nutrition :	12
8.2. Dans le domaine de l'éducation de base :	.13
8.3. Dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et des soins primaires de l'environnement	
8.4. Dans le domaine de l'appui à la famille et du développement communautaire	
8.5. Dans le domaine de la mobilisation sociale :	
DEUXIEME PARTIE : BILAN DES POLITIQUES	14
1. Le financement du logement et de l'urbanisation	15
1.1. Evolution du cadre juridique	
1.2. Financement du logement	16
1.3. Financement de l'aménagement urbain	17
2. Décentralisation et gestion des villes	1/
2.1. Evolution du cadre législatif	20
2.2. Les compétences des collectivités locales	20
2.3. Les moyens des collectivités locales	21
3. Réduction de la pauvreté et création d'emplois	
3.1. La gastion du marché de l'amploi	23
3.1. La gestion du marché de l'emploi 3.2. La formation professionnelle	24
3.3. La création directe et indirecte d'emplois	24
3.4. L'organisation et l'encadrement du secteur informel	24
3.5. L'amélioration du cadre légal et institutionnel	
Prise en considération des besoins des femmes et des enfants	25
4.1. Politique en faveur de la femme	
4.2. Politique en faveur des enfants	25
4.3. Accès aux services urbains élémentaires	26
Prise en considération des groupes sociaux vulnérables Gestion de l'environnement et des ressources naturelles	26
6. Gestion de l'environnement et des ressources naturelles	27
6.1. Les rejets des déchets urbains dans le milieu naturel	28
6.2. Les besoins en combustibles 6.3. Extension des périmètres urbains	28
6.3. Extension des perimetres urbains	28
6.4. Matériaux locaux et localement produits	29
7. Aménagement du territoire et réseau des villes	
TROISIEME PARTIE: LES MEILLEURES PRATIQUES	31
1. La Méthode d'Aménagement Progressif (M.A.P.)	32
1.1. Fiche d'identification	32
1.1.1. Les résultats de l'enquête Ménages	32
1.1.2. L'élaboration du plan d'aménagement en plusleurs variantes, la discussion et le choix e	de la variante
Mary Service Control	33
1.1.3. La récupération des investissements	33
1.1.3. La récupération des investissements 1.2. Evaluation d'impact	34
1.3. Caractère durable et possibilité d'une application plus yaste	35
Présentation de l'expérience de l'Association des Femmes PAG-LA-YIRI 1. Fiche d'identification	36
2.1. Fiche d'identification	36 💀

2.2. Evaluation d'impact	37
2.3. Caractère durable et possibilité d'application sur une grande échelle	37
2.4. Résumé	38
3. Projet Wogodogo-Nossin : collecte des ordures ménagères par les communautés de base	
3.1. Fiche d'identification	39
3.1.1. Etat d'avancement du Projet :	39
3.1.2. Collecte des ordures ménagères :	39
3.1.3. Activité de sensibilisation :	
3.1.4. Construction de latrines à fosse ventilée (V.I.P)	
3.1.5. Unité de compostage	40
3.2. Evaluation d'impact	40
3.3. Caractère durable et possibilité d'une application sur une plus grande échelle	40
3.3.1. Les modifications des systèmes de gestion et des processus de prise de décision	40
3.3.2. Les recours à des nouvelles technologies	41
3.3.3. La conscientisation du public et le changement des conceptions	41
3.4. Résumé	41
4. Le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF)	43
4.1. Le FAARF: Mission, administration	
4.2. Activités, résultats et impacts	
4.3. Perspectives : assurer la durabilité	
4.4. Conclusion	
5. Engagement communautaire dans la lutte contre le SIDA à Bobo-Dioulasso	
5.1. Fiche d'identification	
5.2. Evaluation d'impact	
5.3. Perspectives d'avenir	
5.4. Résumé	
6. Express-pre-Cooperative du Paso (E.CO.FA)	
6.2. Evaluation d'impact	
6.3. Caractère durable	
6.4. Résumé	
7. Projet Pilote de Participation Communautaire au secteur 7 de Ouagadougou (Burkina Faso)	53
7.1. Fiche d'identification	53
7.2. Evaluation d'impact.	
7.3. Caractère durable et possibilité d'une application sur une plus grande échelle	
7.3. Calactere durable et possibilité à dire application sur une plus grande cononcerne	
QUATRIEME PARTIE : PLAN D'ACTION NATIONAL	57
1. Les perspectives nationales à long terme.	58
1.1. Exposé des grandes tendances	58
1,1.1. Maîtrise de l'expansion de l'espace urbain.	
1.1.2. Viabilisation minimum des zones loties	
1.1.3. Contrôle et réduction de la pollution	
1.1.4. Résorption du chômage et création d'emplois	
1.1.5. Résolution des problèmes de transport et de circulation	
1,1.6. Amélioration de l'hygiène et de la santé	
1.1.7. Résolution des problèmes scolaires	
1.1.8. Amélioration de la sécurité en ville	
1.2. Situation des grands projets en cours	
1.2.1 Le programme de développement des 10 villes moyennes	61
1.2.2. La Direction d'Appui aux Collectivités Locales	62
1.2.3. Le deuxième projet de développement urbain	
1.2.4. Le troisième projet de développement urbain	
1.2.5. Le Projet "OUAGA 2000"	63
1.2.6. Le Projet Villages-Centres Banlieue de Ouagadougou	63
1.2.7. Le Projet "Jeunes, Ville, Emploi"	
2. Plan d'action national à moyen terme	65
2.1. Programme quinquennal d'amélioration des services urbains et estimation des coûts de mise	
·	65

2.2. Eléments financiers récapitulatifs du programme quinquennal	85
CONCLUSION	86
BIBLIOGRAPHIE DU RAPPORT NATIONAL	87
ANNEXES	1
1. Arrêté n°95-001/PM/MTPHU portant création, attributions et fonctionnement d'un Com	ité National pour
Habitat II	1
2. Liste des participants au séminaire préparatoire (Habitat II)	3
3. Discours de bienvenue du Maire de la Commune de Ouagadougou	5
4. Allocution de Madame le Ministre délégué chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme au s	éminaire national
préparatoire de la deuxieme conférence mondiale sur Habitat II	6
5. Rapport de synthèse du séminaire national	9
 Discours de clôture de Madame le Ministre délégué auprès du Ministre des Travaux Publics. 	de l'Habitat et de
l'Urbanisme chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme	12

INTRODUCTION

Le sommet des villes qui aura lieu à Istanbul (Turquie) en 1996 a pour objectifs entre autres :

- d'inscrire l'urbanisation parmi les priorités nationales et internationales du développement ;
- de promouvoir de nouvelles politiques et stratégies de gestion urbaine et de développement du logement;
- d'aider à résoudre les problèmes d'environnement urbain ;
- de mettre en lumière les besoins et les opportunités d'investissement dans les infrastructures et les services.

La participation de toute la communauté est un objectif prioritaire et un moyen essentiel de réalisation de tout projet dans le domaine des établissements humains.

Pour l'élaboration de son plan d'action national, le Burkina Faso a mis en place un Comité National Préparatoire de la conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains (Habitat II) dénommé "Comité National pour Habitat II".

Ce comité créé par Arrêté n° 95-001/PM/MTPHU du 02 Mars 1995 est composé des représentants :

- de 9 Ministères
- des Organisations non gouvernementales
- du secteur privé
- du Secrétariat Permanent du CONAGES
- du Conseil Economique et Social.

Il a été chargé de faire le bilan des politiques et stratégies existantes dans le domaine des Etablissements Humains. Pour ce faire, le Comité National s'est organisé en sous-commissions autour des quatre thèmes suivants :

- le financement du développement urbain et du logement ;
- la décentralisation et la gestion des villes ;
- la prise en considération des besoins des femmes et des groupes sociaux vulnérables :
- la gestion environnementale.

Le Burkina Faso depuis la Conférence de Vancouver en 1976 a mis en oeuvre des actions de développement exigeant la participation effective de toute la population.

Cette volonté politique sera réaffirmée par les Autorités Politiques du pays après la Conférence d'Istanbul (TURQUIE) pour le suivi de la mise en oeuvre du plan d'action national à travers les actions suivantes :

- Le suivi dans la collecte et l'utilisation des indicateurs afin de mieux orienter les politiques urbaines et de logement.

- La mise en place d'une institution financière spécialisée dans le financement de l'habitat.
- La prise en compte du secteur non structuré dans la définition des politiques urbaines et du logement au Burkina Faso

Ce présent Rapport National constitue la synthèse des réflexions menées au niveau de chaque sous-commission, enrichie des échanges au cours des réunions plénières du Comité National pour Habitat II et lors du Séminaire National tenu du 26 au 27 Octobre à Ouagadougou. Il s'articule autour des parties suivantes:

- PREMIERE PARTIE : EVALUATION DE LA SITUATION ET DES TENDANCES
- DEUXIEME PARTIE: BILAN DES POLITIQUES
- TROISIEME PARTIE: SELECTION DES MEILLEURES PRATIQUES
- QUATRIEME PARTIE: PLAN D'ACTION NATIONAL

PREMIERE PARTIE : EVALUATION DE LA SITUATION ET DES TENDANCES

Un des phénomènes les plus marquants de la seconde moitié de ce siècle est incontestablement la croissance spectaculaire des populations urbaines et la constitution des grandes métropoles. En trente ans (de 1950 à 1980), les citadins dans le monde sont passés de 300 millions à 1,8 milliard et on estime que vers la fin du siècle, ils seront pour la première fois plus nombreux que les ruraux.

Le Burkina Faso malgré son caractère rural accentué, connaît un développement urbain dont la principale caractéristique est l'accroissement de la population de ses villes.

1. Informations de base

Le Burkina Faso, (anciennement appelé Haute-Volta) est un pays sahélien qui a des frontières communes avec le Mali au Nord et à l'Ouest, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin au Sud, et le Niger à l'Est. Il a une superficie de 274.200 km2 avec une densité moyenne de 33,5 habitants au km2.

De 7.964.705 habitants selon le recensement général de la population en 1985, la population du Burkina Faso est passée à 9.190.179 habitants en 1991 selon les données de l'Enquête Démographique réalisée par l'Institut National des Statistiques et de la Démographie (INSD). Si les tendances démographiques actuelles se maintiennent, la population nationale passera à 12.000.000 d'habitants en l'an 2000. L'enquête ci-dessus citée donne la répartition des populations des villes suivantes pour l'année 1991 :

- Ouagadougou:

634 479 habitants

- Bobo-Dioulasso:

268 926 habitants

- Koudougou:

58 838 habitants

Le taux d'urbanisation au Burkina Faso est passé successivement de 6,4 % en 1975 à 12,7 % en 1985, puis à 14 % en 1991. Ce taux passera à 24 % en l'an 2010.

La population urbaine du Burkina Faso est passée de 1.009.978 en 1985 à 1.287.285 habitants en 1991. Si cette tendance se maintient, la population urbaine sera de 1.913.000 habitants en l'an 2000.

Ouagadougou sa capitale s'étendait en 1985 sur une superficie de 13.386 ha, avec une densité moyenne de 3298 habitants au kilomètre carré (selon le recensement général de la population de 1985). En 1993, la ville s'étendait sur 19.212 ha avec une densité moyenne estimée à 3.781 habitants au km2.

Le nombre moyen de personnes par ménage à Ouagadougou est de 7,8. Il est de 6,7 personnes par ménage à Bobo-Dioulasso, deuxième ville du pays. Dans cette dernière ville, on dénombre 14,4 % de foyers dont la femme est chef de ménage contre 11,6 % dans la capitale (Ouagadougou).

2. Développement socio-économique

Le seuil de pauvreté est un concept difficilement maîtrisable dans les pays comme le Burkina Faso où le secteur informel occupe une place prépondérante. Si l'on prend uniquement les revenus monétaires, des études avancent le chiffre de 50 % des ménages en dessous du seuil de pauvreté à Ouagadougou. Nous attendons les résultats de l'"enquête prioritaire" ou "Dimension Sociale de l'Ajustement structurel (DSA) en cours à l'INSD pour avancer des chiffres plus fiables.

Dans les villes du Burkina, le secteur informel est très développé, avec des revenus indirects difficilement quantifiables, 60 % de la population de Ouagadougou et 53 % de la population de Bobo-Dioulasso sont occupées par une activité relevant du secteur informel.

Sur le plan sanitaire, les centres urbains bien que très mal équipés, semblent mieux lotis que les centres ruraux. L'enquête démographique de 1991 donne les résultats suivants pour le nombre de personnes par lit d'hôpital.

Tableau n°1: Nombre de personnes par lit d'hôpital

	Nbre de personnes par lit d'hôpital
HOUET (Bobo-Dioulasso)	651
KADIOGO (Ouagadougou)	557
Ensemble Burkina	1 118

Source: Indicateurs Urbains du Burkina Faso. 1995.

L'enquête démographique et de santé de 1993 (INSD) indique que l'éloignement et la difficulté d'accès aux centres de santé font que les médecins restent toujours peu consultés.

Dans les Centres Urbains du Burkina Faso, la mortalité infantile est de 168,4 pour 1000 pour les enfants de sexe masculin et 157,7 pour 1000 pour les enfants de sexe féminin. Les décès des enfants de 0 à 5 ans représentent 45 % de l'ensemble des décès dans la population.

Les taux de mortalité maternelle et infantile sont encore très élevés. Le taux de mortalité maternelle est de 538 décès pour 100.000 naissances vivantes en milieu urbain et le risque moyen de décès maternel avant la fin de la vie du cycle de fécondité est de 40,5 pour 1000 (soit 1 femme sur 25). 56 % des accouchements se font encore en dehors des structures sanitaires.

La Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de la Santé du Burkina Faso indiquait en 1993 :

- 1 médecin pour 34.027 habitants
- 1 sage-femme ou maïeuticien pour 31.435 habitants.

Le niveau d'équipement des centres urbains en infrastructures scolaires est appréciable grâce aux efforts du secteur privé.

Tableau n°2: Les équipements scolaires dans quelques villes du Burkina Faso

	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Koudougou
Nbre d'écoles primaires	226	182	93
Nbre d'écoles secondaires	51	37	11

Source: Indicateurs urbains du Burkina Faso. 1995

<u>Tableau n°3</u>: Taux de scolarisation et nombre d'élèves par salle de classe à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou

	Ouagad	ougou	Bobo-Di	oulasso	Koudou	ıgou
Enseignement	Prim.	Second.	Prim.	Second.	Prim.	Second.
Garçons	84,40	37,56	56,30	22,15	31,00	17,78
Filles	76,20	29,91	44,50	13,12	30,00	7,58
Nb moyen d'élèves par salle de classe	77	62	79	61	66	62

Source: Indicateurs urbains du Burkina Faso - 1995.

Les taux de scolarisation montrent que moins de filles ont accès à l'école comparativement aux garçons. Cette même disparité se retrouve au plan national si on examine les taux des enfants en âge d'aller à l'école et qui sont effectivement scolarisés.

Tableau n°4: Taux des enfants en âge d'aller à l'école et qui sont effectivement scolarisés

	Ecole primaire	Ecole secondaire
Garçons	38 %	11,6 %
Filles	25,2 %	6,5 %

Source: Indicateurs urbains du Burkina Faso - 1995.

Cette disparité entre garçons et filles scolarisés est d'autant plus frappante quand on sait que les femmes représentent environ 51 % de la population du pays contre 49 % pour les hommes.

3. Infrastructures

L'état actuel de la voirie et de l'assainissement

Le mauvais écoulement des eaux et la dégradation des voies sont les principaux problèmes des villes du Burkina. A Bobo-Dioulasso par exemple, 78,17 % de la voirie sont en mauvais état. Ces problèmes sont très mal vécus dans les quartiers où l'absence de caniveaux entraîne l'inondation des concessions en saison pluvieuse ; la ville ne dispose que de 89.727 m de caniveaux tous types confondus. En ce qui concerne les eaux usées, il n'existe pas de réseau de collecte et de traitement comme presque partout ailleurs au BURKINA FASO. L'eau peut stagner plusieurs jours, aggravant ainsi les conditions sanitaires des citadins.

Le téléphone, l'eau et l'électricité

L'eau est un besoin prioritaire en ville comme en campagne. Au Burkina Faso, l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) chargé de la distribution de l'eau potable n'arrive pas à fournir cette denrée à tous les ménages, même en milieu urbain. A Ouagadougou, 32,37 % des ménages ont un branchement d'eau courante à domicile, contre 21,67 % à Bobo-Dioulasso. Pour pallier cette insuffisance, des bornes fontaines et des postes d'eau autonomes ont été réalisés surtout dans les quartiers périphériques. En juin 1995, les statistiques des ventes d'eau potable au niveau des bornes fontaines de l'ONEA donnaient un nombre total de 184 bornes fontaines dans la ville de Bobo-Dioulasso dont 7 ne fonctionnaient pas.

Ces réalisations sont le fait de l'ONEA ou des ONG intervenant dans le domaine. A Ouagadougou en 1994, 38,93 % des ménages avaient pour principale source d'approvisionnement en eau les bornes fontaines contre 54,10 % à Bobo-Dioulasso et 27,72 % à Koudougou. Il convient de noter que dans ces villes, bon nombre de ménages s'approvisionnent dans les puits ordinaires sans garantie de la qualité de l'eau : 10,72 % à Ouagadougou, 17,42 % à Bobo-Dioulasso et 29,41 % à Koudougou. La consommation moyenne d'eau en litre par personne et par jour est estimée à :

- 26 litres/jour/personne à Ouagadougou
- 30 litres/jour/personne à Bobo-Dioulasso et Koudougou.

Le prix de l'eau potable vendue aux ménages par l'Office National de l'Eau au Burkina Faso a été fixé par Arrêté n°000001/Eau/MICM du 26/01/1995 comme suit sur toute l'étendue du territoire :

- de 0 à 10 m3 : 164 F/m3 - de 11 à 25 m3 : 320 F/m3 - de 26 à 50 m3 : 800 F/m3 - de 51 à 100 m3 : 840 F/m3 - plus de 100 m3 : 840 F/m3

L'eau potable est vendue aux bornes fontaines à 174 F/m3 et à 87 F/m3 aux postes d'eau autonomes sans plafonnement.

Dans les quartiers périphériques des villes, très mal desservis par le réseau d'adduction en eau potable (exemple seulement 21,67 % des ménages à Bobo-Dioulasso); les revendeurs d'eau

livrent la barrique d'eau aux ménages entre 1.000 et 1.500 F en saison sèche (Mars, Avril, Mai) à Ouagadougou (une barrique contient 200 l ou 0,2 m3 d'eau).

Le téléphone et l'électricité sont des biens d'utilité reconnue mais force est de constater que ces services ne sont pas encore accessibles à tous les citadins en cette fin du 20ème siècle.

<u>Tableau n°5</u>: Accès des ménages à l'électricité et au téléphone à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou.

	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Koudougou
% des ménages ayant accès à l'électricité	35,37	47,27	50,30
% des ménages ayant accès au téléphone	13,08	9,77	8,16

Source: Indicateurs Urbains du Burkina Faso. 1995

Ces chiffres traduisent le très bas niveau d'équipement et de développement du pays.

4. Transports

Une étude comparative des systèmes de transport de deux villes moyennes au Sud du Sahara : Bouaké en Côte d'Ivoire et Bobo-Dioulasso au Burkina Faso réalisée par Bonfils Gueye et Stanislas Bamas en Mars 1993 indique la répartition des modes de transport dans la ville de Bobo-Dioulasso de la manière suivante :

- Marche à pieds	23 %
- Bicyclettes	12 %
- Deux roues motorisées :	73 %
- Voitures particulières :	8 %
- Transports collectifs (taxis artisanaux)	3 %

Une même personne peut utiliser plusieurs modes de transport. Cette répartition constatée à Bobo-Dioulasso pourrait refléter les réalités de Ouagadougou dans les mêmes proportions.

Les déplacements pour raisons de travail dans la ville de Ouagadougou sont de l'ordre de 40 %, selon une étude du CEDRES/INRETS/LET réalisée en 1993 sur le système de déplacement à Ouagadougou.

En 1994, on dénombrait 12.786 véhicules dans la ville de Bobo-Dioulasso, soit 17 voitures pour 1000 habitants. Parmi ces véhicules, 28,35 % d'entre eux ne répondaient pas aux normes d'émission. A Ouagadougou dans la même période, on dénombrait 37 automobiles particulières pour 1.000 habitants.

Le prix du litre de carburant vendu aux consommateurs dans les stations d'essence en 1995 est le suivant (EN FCFA):

<u>Tableau n°6</u>: Prix du carburant vendu au consommateur en 1995

Carburant	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso
Essence	358 F	350 F
Essence super	395 F	387 F
Gasoil	300 F	295 F
Pétrole	160 F	155 F

Source: Indicateurs Urbains du Burkina Faso - 1995.

5. Gestion de l'environnement

Au Burkina Faso, le traitement des eaux usées domestiques et des excréta se trouve encore à un stade embryonnaire. Un plan stratégique d'assainissement de la ville de Ouagadougou est en cours d'élaboration. Pour le moment, les eaux usées domestiques sont généralement déversées dans des puits perdus qui sont dans certains cas vidangés sur les voies publiques.

Les ouvrages d'assainissement sont insuffisants et inadéquats. Le taux de couverture des latrines est de 40 %.

Quant aux eaux usées industrielles, elles sont déversées dans la nature sans traitement, entraînant une pollution des eaux souterraines et des cours d'eau notamment à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou et Banfora.

En milieu urbain, la production journalière d'ordures ménagères est estimée à 0,65 kg par habitant.

Aucune ville de nos jours ne dispose d'une décharge contrôlée ; et seulement trois (3) villes disposent d'un service de collecte des déchets solides :

<u>Tableau n°7</u>: Production et enlèvement des ordures ménagères dans 3 villes du Burkina Faso

Villes	Volume et tonnage annuel	Taux de couverture de la ville	Part des ménages bénéficiant d'un service régulier de ramassage
Ouagadougou	188.100 T 298.571 m3	50 %	40 %
Bobo-Dioulasso	45.987 T 72.996 m3	50 %	30 %
Koudougou	12.944 T	1.%	10 %

Source: Indicateurs Urbains du Burkina Faso- 1995.

La destruction des ressources naturelles est un problème crucial que connaissent nos villes. Le bois est le combustible le plus utilisé dans les ménages :

- = 84,85 % des ménages à Ouagadougou
- 88,41 % à Bobo-Dioulasso
- = 86,56 % à Koudougou

On estime la consommation de bois dans les centres urbains à 0,06 tonne par habitant et par an.

6. Autorités locales

L'amélioration de la viabilité financière des autorités locales par la mobilisation et la répartition des ressources et des compétences locales est l'un des objectifs de la décentralisation et de la gestion des villes au Burkina Faso.

Pour le moment c'est l'Etat qui fournit encore la plupart des services aux populations (eau, électricité, assainissement, collecte des ordures, téléphone, entretien des routes, éducation, santé...), aidé dans certains cas du secteur privé et des ONG. L'autorité locale manque énormément de moyens financiers et humains :

La principale source de revenus des autorités locales provient des taxes et impôts divers (63,46 % à Ouaga et 57,80 % à Bobo-Dioulasso).

Le personnel fait aussi défaut : la Commune de Bobo-Dioulasso emploie à l'heure actuelle, 251 hommes et 52 femmes, soit un ratio de 1,12 employé pour 1.000 habitants. Paradoxalement, la part des dépenses ordinaires affectées au personnel est très lourde (42,69 % à Bobo-Dioulasso pour le budget 1994 et 44,56 % à Ouagadougou).

7. Répartition de l'habitat et fourniture en logements

La rareté des données dans le secteur de la production du logement est l'un des facteurs qui entravent la politique de l'habitat au Burkina Faso. Nous osons espérer que le recensement général de la population et de l'habitat prévu pour 1996 viendra combler cette grave lacune.

A partir de l'enquête démographique de 1991, on a pu déterminer la part des logements susceptibles de durer 20 ans ou plus compte tenu des conditions locales et avec un entretien normal :

- Ouagadougou : 18,31 % - Bobo-Dioulasso : 37,83 %

La surface moyenne habitable est d'environ 12 m2 à Ouagadougou comme à Bobo-Dioulasso.

Le rapport entre le prix du loyer et le revenu des ménages est de 79,2 % à Ouagadougou et de 56,56 % à Bobo-Dioulasso.

Au Burkina Faso, il n'existe pas encore de structure de financement de l'habitat accessible à tous. Les autres institutions bancaires de la place ont des conditions de prêts beaucoup trop sélectives et draconiennes écartant d'office les ménages aux revenus moyens. Pendant ce temps, les prix des matériaux de construction augmentent à une vitesse vertigineuse. Le coût de construction par mètre carré d'un logement moyen standing est estimé par les services compétents à environ 100.000 FCFA.

8. Contexte macro-économique

Le Rapport sur le développement dans le monde de la Banque Mondiale (année 1994), classe le Burkina Faso parmi les pays à faibles revenus (PNB Burkina = 300 \$ US).

Au Burkina, de sérieux déséquilibres économiques, financiers et budgétaires ont déclenché de sévères crises dont les conséquences négatives se ressentent sur le niveau de vie des populations. Le revenu annuel moyen des ménages est estimé à 530.332 F CFA.

Pendant ce temps, le taux d'inflation des trois (3) dernières années serait de 7,36 % selon le service de la conjoncture et des prix de l'INSD.

Pour remédier à la crise économique, le Burkina Faso à l'instar des pays de la sous-région a opté pour le Programme d'Ajustement Structurel (PAS). La zone CFA a procédé en plus à une dévaluation de 50 % en terme de monnaie étrangère faisant passer la parité entre le franc français (FF) et le franc CFA de 1 FF = 50 F CFA à 1 FF = 100 F CFA.

Les avantages que les autorités burkinabè espèrent tirer du PAS et de la dévaluation sont l'élimination des déséquilibres financiers et budgétaires et l'accès à une compétitivité de l'économie nationale. Les objectifs du premier PAS (1991/1993) n'ayant pas été atteints, un deuxième couvrant la période 1994/1996 a été initié. Celui-ci vise :

- la réalisation d'un taux de croissance annuelle du produit intérieur Brut (PIB) de plus de 5 % :
- la limitation de l'inflation à 6 % à l'horizon 1996 ;
- la réduction du déficit du compte courant extérieur primaire à 13,4 % du PIB pour 1996 afin de donner une position extérieure viable à moyen terme au pays.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat s'active à réduire les déséquilibres financiers, à réduire son rôle dans les secteurs productifs et à augmenter celui du privé, à assainir le secteur bancaire, à améliorer l'environnement légal et institutionnel etc.

Ces choix se traduisent principalement :

- au plan de la dévaluation par : la compétitivité des produits de l'agriculture et de l'élevage, le renchérissement des produits importés, la dégradation du pouvoir d'achat des revenus salariaux du secteur moderne , une redistribution des revenus au profit des campagnes ;
- au plan du PAS par : le désengagement de l'Etat conduisant à la privatisation des unités économiques étatiques et la compression de ses dépenses de fonctionnement avec pour corollaire le recrutement sélectif de nouveaux agents au profit des départements de l'Enseignement, de la Santé et des Finances ;
- au plan des dépenses des ménages par : la crainte que l'inflation n'affecte négativement les postes alimentation, éducation et santé ;

L'Etat burkinabè, en plus du PAS dont les objectifs sont surtout le rétablissement des équilibres macro-économiques, a initié divers programmes² dont la réalisation doit améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables :

8.1. Dans le domaine de la santé communautaire et de la nutrition :

- réduire les taux de mortalité infantile et de mortalité maternelle ;
- renforcer les soins de santé primaire selon l'approche de participation communautaire (Initiative de Bamako) ;
- réduire rapidement les carences en micro-nutrition et viser ensuite des solutions à long terme ;

L'indice des prix à la consommation africaine est passé de 12,58 en Décembre 1993 (avant la dévaluation) à 160,9 en Juin 1994. Les postes "alimentation-boisson-excitants" et "hygiène-santé" ont enregistré une variation respective de 29,7 % et de 39,1% entre Janvier 1994 et Juin 1994.

² Extraits du plan d'action national pour la survie, la protection et le développement de l'enfant (PAN). Le PAN est programmé sur la période 1996-2000.

8.2. Dans le domaine de l'éducation de base :

- atteindre un taux de scolarisation de 60 % (40 % pour les filles);
- permettre l'accession d'un plus grand nombre d'enfants à une éducation de base par le biais des écoles satellites et des centres d'éducation de base non formelle ;
- éduquer les femmes dans le sens de l'autonomie ;
- mettre en place des espaces informels d'éveil et de protection des jeunes enfants ;

8.3. Dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et des soins primaires de l'environnement

- faire accéder l'ensemble de la population à l'eau potable ;
- atteindre 40 % de couverture en structures hygiéniques d'élimination des excréta ;
- atteindre une couverture de 80 % en milieu urbain et de 50 % en milieu rural en matière d'assainissement de base ;

8.4. Dans le domaine de l'appui à la famille et du développement communautaire :

- amorcer un véritable développement communautaire en formant 8000 agents communautaires pour l'animation et l'identification de micro-projets ;
- protéger les femmes en leur donnant les moyens d'une autonomie créatrice et favoriser un rattrapage multisectoriel chez les filles (éducation, statut, santé)
- mettre en place les mesures propres à prévenir la délinquance juvénile en milieu urbain ;

8.5. Dans le domaine de la mobilisation sociale :

- mobiliser et faire participer la population au développement en mettant à leur disposition les connaissances de base et les moyens d'information et de formation.

DEUXIEME PARTIE: BILAN DES POLITIQUES

L'analyse des actions de la période coloniale à nos jours montre que le Burkina Faso n'a pas bénéficié d'une politique urbaine cohérente dans le temps et dans l'espace, tant il est vrai qu'une politique urbaine ne peut se limiter aux interventions publiques ponctuelles sur l'espace urbain, souvent sans lien les unes avec les autres. Une politique urbaine suppose surtout la mise en place de dispositifs opérationnels en vue de la planification et de la gestion urbaine, eux-mêmes devant être liés à des politiques de développement du territoire.

1. Le financement du logement et de l'urbanisation

1.1. Evolution du cadre juridique

Au plan législatif, la Zatu (Ordonnance) n° An VIII 0039 bis/FP/PRES du 4 Juin 1991 portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) et le Kiti (Décret) An VIII 00328/FP/PRES/PLAN-COOP du 4 Juin 1991 portant application de la RAF statuent sur les modalités d'aménagement et de gestion de la terre au Burkina Faso. La philosophie de base de la Réorganisation Agraire et Foncière est "la terre appartient au peuple". Cela a permis non seulement aux services techniques de faire des aménagements dans des conditions favorables, mais également à l'ensemble des couches des populations urbaines d'accéder aux parcelles aménagées.

Au plan réglementaire, plusieurs textes ont été adoptés dans le sens de la procédure d'élaboration des aménagements urbains, des autorisations de construire, de l'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, et des conditions d'intervention dans l'acte de bâtir...

1.2. Financement du logement

Dans ce domaine beaucoup d'efforts ont été consentis par le Burkina Faso à partir de 1983 : En effet environ 3661 logements ont été construits pour un coût global de 20 819 400 000 F CFA non dévalués.

THE SULP OF THE SECTION OF THE SECTI

Tableau n°8: Etat récapitulatif des réalisations de logements de 1983 à 1995

NATURE DE L'OPERATION	TYPE DE REALISATION	COUT en millions FCFA	LOCALISATION
1. CITE 4 AOUT	500 villas	800	Dans 25 provinces
2. CITE AN II	238 Villas + équipements collectifs	1.216	OUAGA :188 BOBO : 50
3. CITE AN III	205 villas 92 appartements 96 boutiques 1 restaurant + équipements collectifs	2.185	OUAGA
4. CITE AN IV A	50 villas 16 appartements 22 boutiques	963,5	OUAGA —
N = 1	1 permanence CR	ta ville	
5. CITE AN IV B	398 villas	1644,5	OUAGA
6. CITE 1200 LOGEMENTS	1200 villas	4766,5	OUAGA
7. CITES PROVINCIALES	130 villas	653,3	Autres villes
8. CITE SIG-NOGHIN	88 villas	3 63	OUAGA
9. REALISATIONS DE LA SOCOGIB	789 villas 72 appartements	6691,1	OUAGA + BOBO
10. CITES DE LA CNSS	162 villas	891	OUAGA+Autres villes
11. CITE SONG-TAABA	100 villas	245,5	OUAGA
12. PROJETS SOCOGIB	100 villas	250	OUAGA
13. CITES LOCOMAT	52 villas	150	Autres villes que OUAGA et BOBO
TOTAL GENERAL	3661 villas 222 Appartements 119 Boutiques I Restaurant 1 Salle de cinéma Equipements collectifs	20819,4	

Source: MTPHU.

Les banques privées burkinabè octroient des crédits immobiliers à court, moyen et long terme mais les conditions d'accès à ces crédits excluent certaines couches sociales dont les travailleurs à faibles revenus.

Le manque de promoteurs privés immobiliers est une entrave à la production de logements. Pour pallier cette situation, des structures parapubliques telles : la Société de Construction et de Gestion Immobilière du Burkina (SOGOGIB), la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) s'investissent dans ce domaine.

1.3. Financement de l'aménagement urbain

Dans le domaine de l'urbanisme opérationnel, plusieurs projets ont été initiés sur financement extérieur.

En 1973 le projet pilote de Cissin réalisé avec l'assistance des Nations Unies avait pour objectifs :

- le lotissement à l'intention des ménages à faibles revenus d'une zone inhabitée en créant en même temps une infrastructure de base minimum (marché, école, eau potable, caniveau de drainage);
- l'assistance des familles dans le domaine de la construction par l'expérimentation de la terre stabilisée.

Le deuxième volet de ce projet a consisté à restructurer une zone d'habitat spontané en y réalisant une infrastructure minimum avec la participation financière des ménages. Il faut noter que le projet pilote de Cissin a été un succès en tant qu'expérience du genre au plan africain, d'où un écho favorable pour le Burkina Faso auprès des Bailleurs de fonds.

A partir de 1978 furent également initiés d'autres projets.

Le projet Banque Mondiale concernait les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso où ont été réalisés des travaux de restructuration et de lotissement, l'installation de bornes fontaines, l'exécution de travaux de drainage, d'adduction d'eau et de voiries, l'aide aux municipalités et la construction d'équipements collectifs.

Le projet PNUD concernait les villes de Gaoua, Fada et Léo. Les objectifs majeurs de ce projet étaient :

- l'introduction progressive des méthodes d'amélioration de l'habitat dans les centres secondaires basée sur une utilisation efficace des ressources locales et sur la participation effective des populations ;
- l'étude d'investissements visant à la réalisation de travaux d'aménagement répondant aux besoins prioritaires en matière d'infrastructures et d'équipements communautaires;

- l'établissement d'un schéma d'aménagement des centres secondaires dans la perspective de la satisfaction des besoins des régions que ces centres contrôlent ;
- la mise en place d'un fonds de roulement permettant de répéter les mêmes opérations ailleurs.

Le projet Wagadogo-Nonsin, financé par les Pays-Bas, vise l'amélioration des conditions de vie urbaine des populations par la garantie foncière et l'amélioration de l'habitat. Ce projet a été le point de départ de la restructuration de plusieurs quartiers d'habitat spontané de la ville de Ouagadougou.

Le projet BKF/90/006 (Aménagement et gestion des villes moyennes et développement du logement) a démarré en janvier 1991 sur financement du PNUD. Il fait suite au projet pilote BKF/87/010 intitulé "Opération pilote d'aménagement et de gestion de deux centres secondaires (Yako et Koupéla)".

Dix villes moyennes sont concernées par ce projet : Banfora, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Koupéla, Ouahigouya, Pô, Tenkodogo et Yako.

Le projet a pour objectifs d'aider le Gouvernement à renforcer les institutions locales en matières d'aménagement et de gestion urbaine dans les villes moyennes et à développer une stratégie du logement pour les zones urbaines.

Au terme des trois années d'exécution, le projet a réalisé des études sur :

- les problèmes d'aménagement et de gestion du foncier ;
- l'aménagement et la gestion des infrastructures et des services d'équipement pour chacune des villes moyennes ;
- un système de financement des investissements communaux ;
- la mise en place et le suivi des structures communales d'aménagement urbain et de gestion technique (les Comités Techniques Communaux et les Agents Techniques communaux);
- l'élaboration d'une stratégie de développement du logement dans les zones urbaines.

D'une manière générale le manque de financement constituait un handicap réel pour l'aménagement et le développement urbains. La volonté politique nettement affichée par les autorités burkinabè à partir de 1983 constituera un levain important pour le développement urbain au Burkina Faso.

En 1984 le Gouvernement Burkinabè a mis en place un compte spécial pour les opérations de lotissement des centres urbains et ruraux. De même un fond d'aménagement urbain a été créé pour l'aménagement des quartiers périphériques de Ouagadougou et de sa banlieue.

Les lotissements massifs du Programme Populaire de Développement (PPD) de 1984-1985, du 1er Plan Quinquennal de Développement Populaire (1986-1990) et du 2ème Plan Quinquennal 1990-1995 ont permis de dégager 197.112 parcelles au profit des populations urbaines.

<u>Tableau n°9</u>: Réalisation physique des lotissements au Burkina Faso 1983 à 1995

VILLE OU PROVINCE	NOMBRE DE PARCELLES
OUAGADOUGOU	66.526
BOBO-DIOULASSO	25.994
AUTRES PROVINCES :	
·	
Bam	4.057
Bazèga	926
Bougouriba	4.650
Boulgou	4.570
Boulkiemdé	14.429
Comoé	9.514
Ganzourgou	4.206
Gnagna	2.686
Gourma	2.892
Houet (sans Bobo)	4.225
Kénédougou	3.700
Kossi	2.072
Kouritenga	6.783
Mouhoun	1.923
Nahouri	875
Namentenga	5.595
Oubritenga	2.111
Oudalan	6.336
Passoré	⊴ 1.855
Poni	3.743
Sanguié	3.249
Sanmatenga	791
Séno	1.407
Sissili	1.356
Soum	3.503
Sourou	3.405
Тароа	3.158
Yatenga	145
Zoundwéogo	430
TOTAL	197.112

SOURCE: DGUTF. 1995

2. Décentralisation et gestion des villes

2.1. Evolution du cadre législatif

Depuis l'accession à l'indépendance, trois grandes étapes ont marqué la réorganisation administrative du territoire.

- Première étape : De 1960 à 1974, c'était le régime des <u>collectivités rurales</u> caractérisé par des dispositions dites formelles et des restrictions aux critères d'éligibilité.
- Deuxième étape : De 1975 à 1983, c'était l'époque de la "départementalisation". Le territoire a été divisé en départements et les communes existantes d'alors ont fonctionné sous le régime de la délégation spéciale.
- Troisième étape : A partir de 1983, commence la période d'amélioration de la gestion des villes caractérisée par le <u>développement participatif</u> à travers les communautés de base.

L'expérience de la gestion des villes depuis la période d'indépendance jusqu'à nos jours fait preuve d'un long parcours sans solutions adéquates définitives. Les multiples tâtonnements n'ont pas réussi à asseoir une pratique de gestion rationnelle des villes qui soit décisive, capable de promouvoir une réelle politique d'urbanisation par la prise de certaines décisions courageuses, et l'éveil d'une conscience de nos populations.

De façon générale la gestion urbaine n'a jamais été "seulement" le fait des municipalités. Elle a été aussi dans une large mesure celui des organes de l'Etat où de plus les citoyens se trouvaient exclus. La raison est que les textes n'ont pas toujours été accompagnés de dispositions organisationnelles et réglementaires d'application qui auraient permis aux communes de mobiliser effectivement et de disposer à bon escient des ressources financières locales qui leur étaient dues.

Aujourd'hui, tous les espoirs sont permis avec l'avènement de la décentralisation. Convaincu de la capacité de nos pouvoirs locaux à gérer leurs affaires, l'Etat a décidé d'entamer ce nouveau processus en transférant des compétences aux collectivités décentralisées.

Le cadre juridique et institutionnel de la décentralisation au Burkina Faso, c'est naturellement l'ensemble des lois et décrets relatifs :

- à l'organisation de l'administration du territoire au Burkina Faso;
- à l'organisation municipale;
- au statut particulier de la Province du Kadiogo et de la Commune de Ouagadougou;
- au statut particulier de la Commune de Bobo-Dioulasso
- au régime électoral des conseillers de village, de secteur communal, de département et de province;
- aux attributions et fonctionnement des conseils de village, de secteur et de département ;

- au règlement intérieur-type du conseil des Collectivités Territoriales ;
- à l'organisation des relations intercommunales au Burkina Faso ;
- au statut général des unités socio-économiques des collectivités territoriales ;
- au taux de l'indemnité forfaitaire pour frais de représentation des membres des conseils provinciaux et communaux.

2.2. Les compétences des collectivités locales

La décentralisation n'est pas synonyme de disparition de l'Etat. Il s'agit plutôt de trouver un juste milieu entre ce que l'Etat devra continuer à faire et ce que les collectivités territoriales devraient faire, d'où la nécessaire répartition des compétences. Les compétences des collectivités territoriales découlent en règle générale du principe de la libre administration des affaires locales par les collectivités elles-mêmes ; mais des textes particuliers peuvent par ailleurs permettre aux communautés de base d'intervenir dans tel ou tel secteur.

Dans le contexte actuel, les villes du Burkina Faso ou tout au moins celles à statut de commune, ont juridiquement des pouvoirs pour intervenir dans de larges domaines. Malheureusement leurs actions sont limitées non seulement en raison du caractère simplement indicatif des transferts de compétences, mais encore et surtout à cause de la faiblesse des moyens matériels, humains et financiers des collectivités décentralisées pour assumer leurs compétences.

Ainsi, on peut retenir au titre des domaines d'intervention des Communes :

- Sur le plan social : le Décret n° 85-178/CNR/PRES/EDUC du 18 Mars 1985 en matière d'éducation ; le Kiti An VII-322 et An V-323 du 18 Mai 1990 et le Décret 91-351 du 5 juillet 1991 en matière de santé et d'hygiène, en matière de sport et de la culture.
- Sur le plan économique : l'article 5 de la loi N° 003/93/ADP et les articles 115 et 131 de la loi n° 004/93/ADP qui évoquent quelques modalités d'interventions.
- Les collectivités locales assurent aussi des prestations classiques de services dans plusieurs domaines tels que :
 - * L'entretien de la voirie
 - * L'entretien et la gestion des espaces verts
 - * La gestion des cimetières
 - * L'évacuation des déchets solides urbains
 - * La lutte contre les moustiques, la pollution industrielle et les nuisances diverses
 - * La gestion des marchés, gares routières et bornes fontaines
 - * L'établissement des actes d'état civil (mariages, décès, naissances)

2.3. Les moyens des collectivités locales

Face aux ressources très limitées de l'Etat, la ville doit assurer son propre financement. Ceci implique une gestion rigoureuse des finances municipales et une augmentation de l'éventail des ressources locales conduisant à une réévaluation de l'assiette des impôts, un élargissement du champ des biens ou activités assujetties à l'impôt et une grande efficacité des services de recouvrement. Les ressources financières proviendront nécessairement de la réalisation d'investissements et d'équipements rentables dans nos villes (eau, électricité, marchés, lotissements etc.), communément appelés Services Urbains Marchands (S.U.M). Les ressources urbaines proviendront également de la récupération des taxes de jouissance sur les nombreuses parcelles dégagées depuis 1983. Cela constitue un gage pour la réussite des politiques urbaines de nos futures municipalités. Ainsi la mise en place de mesures urgentes dans ce sens demeure une impérieuse nécessité dans le cadre de la mobilisation des ressources financières de nos municipalités.

C'est le chapitre VI de la loi n° 004/93 ADP du 12 Mai 1993 qui organise le budget des communes. Ainsi selon ce texte, le budget des communes est structuré de la façon suivante :

Au titre des Recettes:

- Recettes ordinaires

- * Les produits de l'exploitation
- * Les produits domaniaux
- * Les produits financiers
- * Les produits des services concédés ou affermés
- * Les bénéfices non réinvestis des unités socio-économiques
- * Les taxes de jouissance
- * Les produits des amendes
- * Tous les impôts directs et contributions diverses définies par le Code des Impôts
- * Les taxes diverses votées par le Conseil Municipal

- Recettes extraordinaires

- * Les subventions
- * Le prélèvement sur les recettes ordinaires
- * Les excédents d'investissements reportés
- * Les emprunts
- * Les dons et legs
- * Les produits de l'aliénation des biens meubles et immeubles, des titres ou des valeurs
- * Les dépôts et contingentements

Au titre des dépenses :

- Dépenses ordinaires
 - * Les frais de carburant
 - * L'entretien de l'hôtel du Maire et des bâtiments administratifs communaux
 - * Les frais pour fournitures de bureaux
 - * Les frais de perception
 - * Les traitements, salaires et pensions
 - * L'acquittement des dettes exigibles
 - * Les dépenses d'entretien de la voirie municipale
 - * Les dépenses des services à la charge de la Commune
- Dépenses extraordinaires

Pour les dépenses d'investissement il faut une délibération du Conseil Municipal ; leurs prévisions doivent par ailleurs représenter au moins le tiers du montant total des prévisions de recettes.

A l'heure actuelle les municipalités ont surtout besoin de financements pour permettre de faire des études de faisabilité sur certains services urbains, d'assurer la formation des techniciens municipaux ainsi que l'acquisition d'équipements pour les services (véhicules et matériels divers). La móbilisation des ressources locales et la mise en place de banques de données ou système d'information urbain, sont des éléments essentiels d'une bonne gestion urbaine.

Pour impulser le processus de décentralisation en cours au Burkina Faso, et assurer la souveraineté des collectivités locales, la Commission Nationale de la Décentralisation (CND) a développé trois types d'instruments qui vont appuyer les autorités locales dans leurs tâches de gestion. Ce sont :

- Le Service d'Appui à la Gestion des Communes (SAGEDECOM)
- Le Fonds de Démarrage des Communes (FODECOM);
- Le Fonds d'Investissement Communal (FIC).

Ces instruments vont contribuer au financement des équipements et infrastructures communaux et favoriser l'apprentissage de la gestion communale. La décentralisation en cours au Burkina Faso a besoin non seulement des efforts nationaux, mais également du concours de la communauté internationale et de la coopération à la base pour aboutir à bon port.

3. Réduction de la pauvreté et création d'emplois

Les pouvoirs publics burkinabè ont initié une série de mesures susceptibles d'endiguer le phénomène de la pauvreté d'une manière générale et du chômage en particulier dans notre pays. Ces différentes mesures sont axées sur la gestion du marché de l'emploi ; la formation professionnelle ; la création directe d'emplois et l'auto-emploi ; la réinsertion des travailleurs

déflatés ; l'organisation et l'encadrement du secteur informel, l'amélioration du cadre légal et institutionnel du financement.

3.1. La gestion du marché de l'emploi

L'Office National de la Promotion de l'Emploi (ONPE) est chargé de cette question. Il s'agit pour cet organisme de collecter et d'analyser les données sur le marché de l'emploi pour mieux en connaître les mécanismes et les problèmes.

3.2. La formation professionnelle

Plusieurs mesures ont été initiées dans ce domaine. Il s'agit de :

- La réforme des programmes de l'ONPE;
- L'élaboration et la mise en oeuvre de programmes modulaires dans toutes les spécialités;
- La formation et/ou le perfectionnement des artisans et des acteurs du secteur informel :
- l'étude sur les débouchés du BAC F1;
- L'élaboration d'un projet de perfectionnement à l'intention des jeunes filles déscolarisées.

3.3. La création directe et indirecte d'emplois

Les mesures adoptées dans ce domaine sont :

- Le programme spécial de travaux publics à haute intensité de main-d'oeuvre exécuté principalement par l'Agence FASO BAARA;
- La création de deux fonds pour la promotion de l'emploi :
- le Fonds National pour la Promotion de l'Emploi (FONAPE) et le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF)
- La création de ligne de crédit au profit du secteur privé à la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat (CCIA), à l'Office National du Commerce (ONAC) et au Conseil Burkinabè des Chargeurs (CBC);
- L'adoption du programme national d'appui à la réinsertion des travailleurs déflatés.

3.4. L'organisation et l'encadrement du secteur informel

Le secteur informel contribue pour 30 % du PIB et fournit 60 % environ des emplois urbains. La Direction de la Promotion du Secteur Informel (DPSI) a été créée pour organiser et encadrer ce secteur ; car mieux il se porte, plus le chômage sera réduit dans les centres urbains.

3.5. L'amélioration du cadre légal et institutionnel

Les mesures envisagées dans ce domaine, en plus de la création des structures comme le FONAPE sont :

- La révision des textes relatifs au Code des Investissements ;
- La libéralisation des actions de placement de la main-d'oeuvre, la révision du Code du Travail et la réorganisation de l'ONPE.

4. Prise en considération des besoins des femmes et des enfants

4.1. Politique en faveur de la femme

Pour renforcer le rôle de la femme dans le développement, l'Etat burkinabè a pris en 1991 une Ordonnance portant stratégies nationales et plan d'action 1991-1995.

L'objectif principal de ce texte est d'assurer la promotion des femmes par l'amélioration de leur productivité, par l'allégement des tâches et par l'élimination des structures et des pratiques oppressives.

L'Ordonnance précitée prévoit des actions spécifiques en vue de modifier les conditions socio-économiques :

- des femmes analphabètes :
 - des femmes victimes de situations particulièrement difficiles ;
 - des femmes âgées ;
 - des femmes mises au ban de la société (victimes de la prostitution involontaire, détenues, bannies de leurs familles, maltraitées sous le couvert des us et coutumes).

Hormis cela, les autorités ont créé un mécanisme de financement déjà évoqué plus haut et dénommé "Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes" (FAARF).

Mais malgré la prise des mesures ci-dessus, beaucoup de choses restent encore à faire pour briser toutes les pesanteurs sociologiques qui ne permettent pas aux femmes d'accéder à l'éducation, à de meilleures conditions sanitaires, à la terre etc.

4.2. Politique en faveur des enfants

Le "Plan d'action national pour la survie, la protection et le développement de l'enfant au Burkina Faso pour les années 1990" adopté en 1994 s'est inséré dans la même série que

plusieurs autres actions entreprises par les pouvoirs publics, les ONG et les associations en vue de l'amélioration de la situation des enfants. Il s'agit :

- des vastes campagnes de vaccinations ;

- des campagnes d'éducation des mères à une saine alimentation des enfants dans les postes de santé maternelle et infantile (PMI-SMI);

- de la priorité accordée à l'école primaire et la prise en compte du préscolaire.

4.3. Accès aux services urbains élémentaires

La politique de décentralisation des services socio-sanitaires a permis de rapprocher les structures socio-sanitaires des usagers et de responsabiliser les différentes communautés urbaines et rurales dans la gestion de leurs problèmes éducatifs, sanitaires et sociaux.

Les résultats suivants ont été atteints

- La couverture en consultations prénatales de 80 % des femmes enceintes contre 20 % en 1985 ;
- L'accroissement des consultations post-natales de 10 % en 1985 à 50 % en 1990 ;
- La réduction du taux de malnutrition en protéïne-calorique à moins de 50 % de la population en 1990 ;
- La couverture vaccinale à 85 % de la population cible (y compris les femmes en âge de procréer);
- L'accroissement du nombre d'enfants encadrés dans les garderies populaires et jardins d'enfants de 729 en 1975 à 8784 enfants en 1989;
- Le taux de scolarisation à l'école primaire est passé de 15,75 % en 1982 à 30,69 % en 1992.

La politique d'approvisionnement en eau potable des populations urbaines et rurales s'est traduite par une augmentation sensible du nombre des centres équipés de réseaux d'adduction d'eau potable (AEP), de postes autonomes et de points d'eau modernes.

Dans le domaine de l'assainissement, des approches pour une meilleure évacuation des excréta et des eaux usées ont été entreprises par les différents programmes des services intéressés (l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement, la Direction de la Médecine Préventive, les deuxième et troisième Projets Urbains).

5. Prise en considération des groupes sociaux vulnérables

Les groupes sociaux vulnérables sont :

- les enfants dont le statut est généralement lié à celui de la mère, donc de la femme ;
- les jeunes généralement sans emploi mais bénéficiant de moins en moins des réseaux traditionnels de solidarité à cause de la dégradation de la situation économique ;

- les demandeurs d'emploi dont les besoins minimums des familles (alimentation, santé et éducation) ne peuvent pas être satisfaits car la sécurité sociale ne couvre pas les chômeurs au Burkina Faso ;
- les personnes en situation particulièrement difficile ; les sous-catégories des personnes en situation particulièrement difficile dont la majorité se recrutent encore parmi les femmes et les enfants sont : les enfants de/dans la rue, les mendiants, les victimes des abus et des mauvais traitements, les personnes du troisième âge sans soutien familial et les handicapés ; déjà victimes du bas niveau économique du pays, ces personnes subissent des situations spécifiques qui rendent davantage précaires leurs conditions de vie.

Le phénomène des groupes sociaux vulnérables replacé dans son contexte global de pauvreté commence à revêtir des proportions inquiétantes dans les grandes villes comme Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. L'effritement de la famille traditionnelle et de la solidarité, la croissance urbaine accélérée et la crise économique, jettent de nombreuses personnes dans les rues.

Aussi un programme national a-t-il été conçu en faveur de ces groupes sociaux vulnérables notamment les jeunes déscolarisés ou non scolarisés des zones urbaines et semi-urbaines pour éviter que ceux-ci ne tombent dans la déviance et la délinquance. Ainsi l'Institut National pour l'Education et la Production (INEPRO) accueille les jeunes déscolarisés pour leur apprendre un métier (menuiserie, mécanique, maçonnerie etc.). Un centre de réinsertion sociale s'occupe, comme son nom l'indique, de la réinsertion des jeunes délinquants de la rue. Des cours de solidarité ont été créés dans plusieurs secteurs de la ville de Ouagadougou pour accueillir des personnes marginalisées (adolescents comme personnes âgées).

Les jeunes diplômés sans emplois bénéficient d'une attention particulière de la part des autorités politiques qui ont mis en place une structure de financement appelée "Fonds National pour la Promotion de l'emploi" (FONAPE) pour les soutenir dans leurs initiatives privées.

Dans la même logique, des brigades de production ont été créées dans plusieurs provinces du Burkina Faso pour accueillir et former aux métiers d'agriculture des jeunes désirant s'investir dans ce domaine. Mille (1.000) jeunes filles font partie de la première promotion présentement en formation.

6. Gestion de l'environnement et des ressources naturelles

Les villes du Burkina sont confrontées à des problèmes d'enlèvement et de traitement des déchets solides (ordures ménagères), des eaux usées (domestiques et industrielles) de pollution atmosphérique, de déboisement des espaces urbains et périurbains.

6.1. Les rejets des déchets urbains dans le milieu naturel

En milieu urbain, la production journalière d'ordures ménagères est estimée à 0,65 kg par habitant. Sur cette base Ouagadougou produit 515 tonnes de déchets par jour. Du fait de l'incapacité des services municipaux et de l'Office National des Services d'Entretien, de Nettoyage et d'Embellissement (ONASENE), à faire face à l'évacuation des ordures ménagères, on assiste à une prolifération des dépôts sauvages notamment dans les zones d'habitat spontané.

6.2. Les besoins en combustibles

Le bois de chauffe et son dérivé le charbon, occupent une place importante dans la consommation de l'énergie domestique (91 % de la consommation). Dans les zones rurales, cette consommation est estimée annuellement à 600 kg par personne. Elle est respectivement de 481 kg et 460 pour les zones semi-urbaines et urbaines.

Le déboisement croissant à la périphérie des centres urbains crée des auréoles de désertification et cette tendance n'est pas prête d'être renversée à cause du coût élevé des autres sources d'énergie telles que le gaz butane.

6.3. Extension des périmètres urbains

Les deux principales ville du Burkina Faso que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso connaissent une extension démesurée due au fort taux de croissance démographique et d'immigration. Cette extension démesurée a pour conséquence la prolifération des zones d'Habitat spontané d'une part et d'autre part la réduction à néant des efforts consentis pour l'urbanisation : En effet le rythme des aménagements urbains (lotissements, équipements publics, raccordements en eau, électricité, téléphone, production de logements) ne suit pas celui de l'extension urbaine.

Tableau n° 10 : Extension du périmètre urbain de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso entre 1985 et 1995.

	1985	1995
Ouagadougou	13 386 ha	19 212 ha
Bobo-Dioulasso	4 600 ha	6 600 ha

Source: Indicateurs urbains du Burkina Faso. 1995.

6.4. Matériaux locaux et localement produits

Face au renchérissement des prix du ciment, du fer et autres matériaux de construction, l'Etat Burkinabè a mis en place une structure chargée de la recherche, de l'expérimentation et de la vulgarisation des matériaux locaux de construction dénommée "Projet LOCOMAT". Ce projet a pour objectifs principaux :

- Collecter et exploiter les informations sur les matériaux locaux de construction et leur mise en oeuvre ;
- Développer toutes les initiatives de collaboration avec les institutions, organismes et projets s'intéressant à la valorisation des matériaux locaux ;
- Procéder à la recherche de nouveaux matériaux produits localement ainsi qu'à leur expérimentation en laboratoire, tout en mettant en oeuvre des chantiers de construction à but démonstratif.
- Etudier et proposer un système de contrôle de qualité en assurant l'encadrement, la formation de Petites et Moyennes Entreprises de production et de mise en oeuvre des matériaux locaux sélectionnés.

7. Aménagement du territoire et réseau des villes

L'aménagement du territoire consiste à procéder aux analyses économiques, sociales et institutionnelles en vue de proposer et de mettre en oeuvre des mesures politiques de régionalisation et de décentralisation cohérentes. Ces politiques doivent concourir également à l'atténuation des migrations internationales, au développement urbain et régional, et la réalisation des objectifs macro-économiques et sociaux des différents plans quinquennaux de développement. Aussi il apparaît absolument nécessaire que dans le processus de décentralisation il soit établi :

- Une redéfinition claire des compétences respectives de l'Etat et des Collectivités ;
- Un transfert des ressources.

Au-delà de la loi portant organisation municipale qui reconnaît aux citadins un rôle dans la gestion de leurs villes, socle juridique devant permettre la naissance d'une "Culture municipale", le meilleur gage du développement de la Nation demeure la mise à la disposition de la Commission Nationale d'Aménagement du Territoire (CNAT) des moyens nécessaires pour l'élaboration et la mise en oeuvre du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT).

Une ville est liée à son arrière-pays avec lequel elle tisse des courants d'échanges économiques qui peuvent faire sa prospérité. Les arrière-pays de nos municipalités manquent parfois de viabilité économique. le choix d'espaces économiques plus grands et plus autonomes, à l'instar des régions économiques paraît mieux servir les politiques municipales de décentralisation et d'aménagement du territoire.

La mise en oeuvre d'une politique nationale de développement urbain constitue une condition nécessaire et indispensable au développement en général et du monde rural en particulier. En effet comment comprendre le développement d'un pays sans les villes qui sont le creuset des sciences et de la technologie, du progrès, des idées novatrices et du brassage des différentes nationalités en vue de l'émergence d'une vraie nation.

La ville est en général le moteur de l'économie rurale (agriculture, élevage) et de l'amélioration des conditions de vie des paysans. C'est elle qui, en achetant les produits de la campagne, en envoyant une partie de ses ressources monétaires, permet à l'arrière-pays de subvenir à ses autres besoins (médicaments, fournitures scolaires, habillement, sucre, savon etc.).

La ville est donc incontestablement indispensable, car porteuse de progrès et de richesses. Par conséquent, l'urbanisation harmonieuse des villes du BURKINA constitue un gage de son développement. Le cadre de ce développement sera la mise en place d'une armature urbaine bien structurée constituant une étape importante vers la mise en oeuvre d'une politique cohérente des villes. L'armature urbaine passe par la hiérarchisation des pôles de développement depuis le centre rural jusqu'aux métropoles nationales (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) en passant par les villes moyennes.

TROISIEME PARTIE : LES MEILLEURES PRATIQUES

 ϵ_{ij}

100 Te 10

V 9.85- 12 = 1

- c

F 4 0 3

1. La Méthode d'Aménagement Progressif (M.A.P.)

1.1. Fiche d'identification

- Lutte contre l'habitat spontané à Ouagadougou
- Organisations et groupes participant à l'opération.
 - * L'Etat Burkinabè
 - * Les populations des quartiers spontanés
 - * La Coopération Néerlandaise.

L'opération aménagement progressif a commencé en 1980 dans les quartiers Larlé (secteur 10) Nossin (secteur 19) de la ville de Ouagadougou.

C'est sous la Révolution que la méthode a été adoptée et appliquée en 1984, d'abord à travers le territoire communal, puis sur toute l'étendue du territoire national.Depuis lors, tous les lotissements au Burkina Faso obéissent à ce schéma dont les activités se déroulent de la manière suivante:

- Désignation de la partie à aménager
- Photographie aérienne ou levé topographique
- Enquête ménages (Identification des occupants en les catégorisant suivant le statut de résidence, le quartier d'origine de l'occupant, son revenu, sa situation matrimoniale, etc.)
- Elaboration du plan d'aménagement en plusieurs variantes
- Discussion des variantes en Assemblée Générale
- Choix de la variante
- Mise en place des bornes
- Attribution des parcelles aux bénéficiaires
- Paiement de la taxe de jouissance
- Ouverture et amélioration de la voirie, 12 mois après les attributions.

1.1.1. Les résultats de l'enquête Ménages

Les résultats de ces enquêtes varient selon les quartiers, le niveau des enquêteurs et le contenu des questionnaires.

L'objet de l'enquête n'étant pas destiné à des recherches uniquement, l'accent est aussi mis sur la durée de résidence, les statuts du résident et son dernier quartier de résidence.

Le constat fait sur plusieurs quartiers est que le nombre de ménages dont le chef est une femme est toujours inférieur à celui des hommes. Parmi les femmes chefs de ménages, la majorité sont des veuves ou des divorcées avec plusieurs enfants à charge. Il ressort par ailleurs que ces femmes ont un niveau d'instruction assez élevé, ce qui a probablement favorisé leur indépendance vis à vis des coutumes qui obligent les femmes analphabètes à se

BURKINA FASO
CARTE ADMINISTRATIVE



1.3. Caractère durable et possibilité d'une application plus vaste

Les objectifs atteints par la Méthode d'Aménagement Progressif (M.A.P.), la pertinence des interventions et surtout le caractère autonome de financement a beaucoup intéressé des pays voisins.

Par ailleurs, l'Etat Burkinabè s'en est réjoui et a adopté une méthode très semblable pour financer les lotissements sur tout le territoire national.

De même, les populations urbaines ont pris conscience de la nécessité de s'organiser pour prendre en charge l'aménagement de leur cadre de vie. On notera à ce propos les opérations de lotissement réalisées par les populations du secteur 5 de Koudougou, de la ville de Ouahigouya et de Béguédo.

La décentralisation en cours au Burkina Faso va sans doute appliquer dans toute sa rigueur cette méthode qui a fait la preuve de sa pertinence.

2. Présentation de l'expérience de l'Association des Femmes PAG-LA-YIRI

2.1. Fiche d'identification

Intitulé et lieu d'application : Promotion socio-économique des femmes paysannes dans 3 provinces du Burkina Faso (Boulgou, Yatenga, Zoundwéogo).

Cette action concerne principalement 11.000 femmes paysannes de 4 départements des 3 provinces concernées. Ces femmes organisées en 703 groupes de base vivent dans 200 villages.

L'action a commencé en 1975 par l'initiative de Monique KABORE (Présidente fondatrice) et 4 autres femmes paysannes dans le village de Zoaga situé à 15 km de Zabré, siège de l'Association.

L'Association s'est donnée après sa restructuration intervenue suite à une auto-évaluation tenue en 1992, des instances et organes suivants :

- une Assemblée Générale
- Un bureau Exécutif de 12 femmes
- un comité de 6 membres au niveau de chacune de ses 12 zones
- un comité de 6 membres au niveau de chacune de ses 48 sous-zones
- un comité de 6 membres au niveau de chacun de ses 200 villages
- -un comité de 3 membres au niveau de chacun des 703 groupes de base.

Description des activités :

- activités agricoles et d'élevage : formation des membres en techniques agricoles et d'élevage, exploitation de champs collectifs, compostage, activités agricoles de contre saison, élevage d'animaux (porcs, moutons, volaille), équipement des membres en matériels agricoles.
- activités de protection de l'environnement : conservation des eaux, des sols et agroforesterie (lutte anti-érosive, production de plants, reboisement collectif et individuel).
- activités d'hydraulique villageoise (puits, forages)
- activités de santé et d'assainissement (cases-maternités, accoucheuses villageoises, planning familial, latrinisation...)
- installation et gestion d'unités socio-économiques (banques de céréales, pharmacies villageoises, boutiques villageoises, buvette, vente de transformation des fruits et légumes, station d'essence, centres de tissage, mise en place d'une Coopérative d'épargne et de crédit et octroi de crédits aux membres, unités de savonnerie, centre d'hébergement et de restauration des unités de presse à huile de karité, ...)

remarier obligatoirement soit après avoir divorcé soit après le décès de leur conjoint. C'est donc dire que cette catégorie de femmes vit des situations parfois très difficiles.

1.1.2. L'élaboration du plan d'aménagement en plusieurs variantes, la discussion et le choix de la variante

Le plan d'aménagement est élaboré soit par la Direction Générale de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers (DGUTF) soit par un bureau d'étude privé sous la supervision de la DGUTF. Dans l'un ou l'autre cas, il y a une concertation permanente entre Urbanistes, Sociologues, Géographes et Géomètres de façon interne, de manière à n'occulter aucun aspect; car ce plan a par la suite des impacts sur l'organisation de la population concernée.

Le plan est ensuite soumis à une Assemblée générale convoquée dans le quartier et composée de toutes les couches socioprofessionnelles des résidents du quartier (groupements, associations, responsables politiques et coutumiers, représentants des confessions religieuses) et les responsables administratifs.

La représentation à l'Assemblée générale dépend des moyens d'information utilisés, de la durée de la diffusion de l'information et surtout des canaux utilisés.

L'Assemblée se déroulant dans les quartiers, on remarque très souvent une présence remarquable des femmes dont les principales préoccupations dans les quartiers spontanés se résument à l'accès à l'eau, aux problèmes de moulins, de marchés de quartiers etc.

Quant au choix de la variante, les techniciens mettent l'accent lors de la présentation sur la proportion de la voirie, des équipements, et surtout le nombre de maisons à détruire, la taille et le nombre de parcelles qui seront mises à la disposition des ménages. Ces derniers éléments influent énormément sur le choix car la probabilité d'être attributaire est proportionnelle au nombre de parcelles disponibles.

1.1.3. La récupération des investissements

Les fonds investis dans les travaux d'aménagement des terrains sont récupérés auprès des bénéficiaires de parcelles par la Direction Générale de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers par cession au prix coûtant du mètre carré de terrain, déterminé à partir du montant total des travaux et versé dans un compte ouvert dans une banque privée pour constituer le fonds de roulement d'un Fonds d'Aménagement Urbain (F.A.U.).

Ce prix de cession ne prend pas en compte les redevances prévues par les textes communaux pour la délivrance du permis urbain d'habiter (PUH) et les frais que la Mairie pourrait percevoir au titre des aménagements prévus dans le cadre des travaux de voirie et d'assainissement, comprenant l'ouverture des voies et la mise en place d'un système de drainage.

L'acquittement des frais déterminés donne droit au bénéficiaire d'une parcelle, sur présentation d'un reçu, d'une "carte d'admission" accordant à son titulaire une autorisation

provisoire de jouissance en vue de la demande du permis urbain d'habiter dans une période ne pouvant excéder douze (12) mois.

Par ailleurs, le F.A.U. peut financer les travaux de voirie, d'assainissement, et de système de drainage pour le compte de la municipalité qui se chargera alors de récupérer le coût des investissements auprès des bénéficiaires de parcelles pour rembourser le Fonds d'Aménagement Urbain.

1.2. Evaluation d'impact

Cette méthode permet de récupérer 85 % des matériaux de construction utilisés dans les quartiers spontanés.

- Environ 200 emplois (maçons, Charpentiers, fabricants et vendeurs de parpaings, de claustras, de sable) sont créés pour chaque opération couvrant 100 ha environ.
- Le petit commerce de rue de quartier se développe rapidement
- Des vendeurs d'eau par charrette à traction humaine se multiplient.

La morphologie du quartier change aussitôt et les infrastructures d'accompagnement s'installent toujours petit à petit.

Depuis 1984 et avec l'entrée en vigueur de la réorganisation agraire et foncière, les ouvertures de voies dans les quartiers restructurés et les nouveaux lotissements respectent le délai de douze (12) mois.

Cette méthode, tout en assurant la sécurité foncière aux populations a toujours été perçue par celles-ci comme la seule qui leur convienne le mieux eu égard à son caractère consensuel.

Le dialogue permanent entre les acteurs (promoteurs, Etat, population) reste un aspect positif de la méthode.

La création des emplois par cette méthode, la possibilité d'utiliser les anciens matériaux de construction, sont des éléments qui influent positivement sur la vie des couches défavorisées de la population urbaine.

Les possibilités d'assainissement après les aménagements assurent une meilleure hygiène des quartiers et les mettent à l'abri des inondations et autres nuisances propres à l'habitat spontané.

Le F.A.U a réalisé un dispensaire maternité au secteur 21, une école primaire à 3 classes au secteur 21, un dispensaire au secteur 17, la clôture de l'hippodrome au secteur 19, quelques ouvrages de franchissement dans les secteurs aménagés par les Fonds Hollandais, l'ouverture et le rechargement de quelques voies primaires aux secteurs 10,17,20,21 de la ville de Ouagadougou pour un coût global estimé à 500 Millions de CFA.

- activités d'alphabétisation et de formation : alphabétisation fonctionnelle en 2 langues nationales (mooré et bissa) et formations techniques spécifiques diverses (gestion, techniques agricoles, formation à la gestion de l'Association, CES/AGF...)
- activités de commercialisation de produits agricoles, de produits de cueillette et de produits d'artisanat.

2.2. Evaluation d'impact

- 8.000 paysans formés en compostage et en techniques agricoles diverses.
- 700 champs collectifs de 2 hectares en moyenne exploités annuellement
- 500 membres équipés en matériels agricoles (charrues, boeufs, charrettes + ânes)
- 50 hectares reboisés annuellement
- 75 hectares de sites anti-érosifs aménagés annuellement
- 30.000 plants produits annuellement dans 5 pépinières villageoises
- 25 banques de céréales construites et dotées de vivres
- 15 pharmacies et boutiques villageoises installées
- 80 puits busés forés
- 15 périmètres maraîchers installés
- 150 emplois temporaires créés annuellement
- 25 emplois permanents créés annuellement
- 500 millions distribués sous forme de crédit entre 1975 et 1995 aux membres
- 6.000 personnes alphabétisées en langues nationales mooré ou bissa
- 2.000 membres formés annuellement en techniques spécifiques diverses (animation, gestion des unités économiques, techniques de production et de transformation)
- construction d'une cinquantaine de bâtiments abritant différentes unités économiques, bureaux de l'Association, salles de formation
- installation et gestion d'une dizaine d'unités économiques rentables (station d'essence, vente de transformation des fruits et légumes, centre de tissage, unités de production de beurre de karité et huiles diverses, unité de production de savon, unité de production de MISOLA³ ...).

2.3. Caractère durable et possibilité d'application sur une grande échelle

A travers les sensibilisations, les formations, la culture de l'esprit associatif, PAG LA YIRI a su conférer à ses membres un rôle d'agents contribuant fortement au développement de leur région. Les différentes formations et l'alphabétisation ont également permis aux femmes d'améliorer leurs activités traditionnelles (connaissances de techniques nouvelles, amélioration de la gestion).

³ MISOLA: Aliment pour bébés à base de mil, soja et lait;

Contrairement aux oppositions auxquelles les pionnières de PAG-LA-YIRI ont été confrontées au début, ce sont les maris qui incitent présentement leurs femmes à adhérer à ce mouvement. Les hommes eux-mêmes y ont adhéré. Sur les 11.000 membres, environ 1.000 sont des hommes.

2.4. Résumé

L'action de l'Association PAG-LA-YIRI en matière de promotion socio-économique des femmes paysannes constitue à n'en pas douter une expérience positive qui retient l'attention des autorités politiques, administratives et coutumières de ses zones d'intervention, voire de tous les pays, en témoigne les choix portés sur elle pour participer à différentes rencontres organisées par l'Etat ou les ONG, pour accueillir les diverses rencontres d'échanges avec d'autres pays, pour le lancement officiel de programme à caractère national (lancement national du projet karité à Zabré le 21 mai 1995). PAG-LA-YIRI a été souvent désignée également pour faire partie de la délégation officielle du Burkina à de grandes rencontres internationales (Conférence Mondiale des Femmes à Beijing, sommet mondial sur le développement social de Copenhague...).

Cette action qui a commencé en 1975 avec 5 femmes, compte aujourd'hui 11.000 adhésions et touche 3 provinces du Burkina Faso.

L'action de PAG-LA-YIRI a eu un impact positif dans les domaines suivants :

- l'acquisition au profit des femmes, de terres cultivables, pour les champs collectifs, le maraîchage et la construction de diverses infrastructures,
- l'amélioration du niveau des revenus des femmes à travers l'octroi de crédit et l'installation des unités économiques,
- la promotion de l'emploi, particulièrement celui des femmes,
- la responsabilisation des producteurs dans la gestion des ressources naturelles à travers les sensibilisations, les animations, les activités de conservation des eaux et sols et d'agro-foresterie,
- l'instruction des femmes à travers l'alphabétisation et les différentes formations.

3. Projet Wogodogo-Nossin : collecte des ordures ménagères par les communautés de base

3.1. Fiche d'identification

Le Projet de collecte des ordures ménagères par les associations de femmes des secteurs 10 et 19 de Ouagadougou (Burkina Faso).

Les organisations et services participant à cette meilleure pratique sont les suivants :

- Association LAGEMYAM (unissons nos connaissances, en langue national mooré) dans le quartier Wogodogo (secteur 10 de Ouagadougou)
- Association Bénéwendé secteur 19 de Ouagadougou /B.F
- Association Delwendé secteur 19 de Ouagadougou /B.F
- Division Economique (Haut-Commissariat du Kadiogo)
- Le Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA)
 BP 7112 Ouagadougou et son Antenne Nationale CREPA -BURKINA FASO BP 7025.

Le lancement des activités du projet Wogodogo-Nossin a eu lieu le 27 Avril 1993 au secteur 10 de Ouagadougou.

3.1.1. Etat d'avancement du Projet :

A la fin de l'année 1995, le travail se déroule normalement avec :

- le fonctionnement d'une unité de compostage au niveau du site de transfert (site de décharge provisoire);
- le développement d'un système de crédit épargne dans le secteur ;
- la construction de latrines sur financement du projet.

A nos jours le projet compte plus de 1000 abonnés. Après seulement six (6) mois d'activités, les femmes de Wogodogo ont créé ainsi une micro-entreprise autonome.

3.1.2. Collecte des ordures ménagères :

La recherche d'une réelle satisfaction des besoins de la population des secteurs concernés a conduit à opter pour un mode de transport adapté (ânes, charrettes), des outils de collecte des déchets (râteaux, fourches, pelles, seaux, balais) ainsi qu'un équipement de protection (blouses, gants, bottes, masques à gaz).

3.1.3. Activité de sensibilisation

Les animatrices du projet font du porte-à-porte pour inculquer les bonnes pratiques d'hygiène à la population; et les informer suffisamment sur les maladies liées à l'insalubrité, et sur les technologies appropriées en eau potable et assainissement.

3.1.4. - Construction de latrines à fosse ventilée (V.I.P)

Sur demande le projet fait construire des latrines VIP à crédit.

3.1.5. Unité de compostage

Les ordures sont triées au niveau du site de transfert et mises en tas pour la transformation en compost utilisé dans les jardins ou champs.

3.2. Evaluation d'impact

Au total 32 personnes sont employées dans ce micro-projet Wogodogo-Nossin.

En moyenne 24 tonnes de déchets sont ramassées par jour et un peu plus de 6 tonnes de compost sont produites tous les deux mois.

- Plus de 1000 abonnés de nos jours
- 21 latrines (VIP) construites à partir d'Avril 1995
- Diminution des dépôts sauvages dans les secteurs concernés par le projet
- Amélioration de la propreté des secteurs 10 et 19
- Formation des ressources humaines.

3.3. Caractère durable et possibilité d'une application sur une plus grande échelle

- 3.3.1. Les modifications des systèmes de gestion et des processus de prise de décision
- Les principaux partenaires du projet pilote Wogodogo-Nossin ont défini des bases de travail à la fois dans le domaine de l'ingénierie et du social. Pour répondre à la prise en charge et à la satisfaction des besoins réels, une méthodologie d'intervention a été identifiée par les populations elles-mêmes. C'est ce que l'on appelle "approche communautaire" qui sous-entend :
- la participation de la communauté du secteur à la planification et à la gestion du projet,

- la contribution des services, des personnalités et associations intégrées aux secteurs, des communes, des chefs traditionnels et des associations féminines etc.

3.3.2. Les recours à des nouvelles technologies

Ce projet de collecte des ordures est dirigé par une équipe de femmes choisies par la population du secteur. Elles utilisent des modes de transport appropriés (ânes, charrettes), un matériel adéquat (râteaux, fourches, pelles, seaux, balais) et un équipement de protection (blouses, gants, bottes, masques à gaz).

Aussi, après un tri minutieux des matières décomposables, elles procèdent à la fabrication du compost au niveau du poste provisoire de transfert.

Elles font aussi appel aux technologies appropriées en matière d'eau potable et assainissement.

3.3.3. La conscientisation du public et le changement des conceptions

Après les études de faisabilité du projet, un programme de sensibilisation et d'information a été défini et réalisé.

Des rencontres ont regroupé les partenaires financiers, les représentants des communes de Baskuy, de Boulmiougou et les résidents des secteurs 10 et 19 de Ouagadougou. Ensemble ils ont examiné la problématique de la gestion des ordures ménagères et envisagé des solutions à la portée des résidents des secteurs.

Ainsi le projet a pu démarrer avec le consentement des différents acteurs. Une équipe pluridisciplinaire du CREPA a été constituée pour favoriser le respect de la dynamique du projet. elle est chargée de réaliser le programme de formation dans le domaine de la communication (information-animation-planification), de la gestion financière et l'éducation pour la santé. Des enquêtes et évaluations ont été menées régulièrement pour vérifier les données de départ.

De nos jours plus de 20 % des résidents bénéficient des services de ce Projet.

3.4. Résumé

Ce projet favorise le consensus social par des rencontres régulières entre les différents intervenants.

Suite à la sensibilisation de la population par les animateurs du projet, on assistait à l'abonnement en masse des résidents. Cela démontre que le message sur les maladies liées à l'insalubrité a bien passé et qu'il a été accepté.

Le projet a permis d'assainir davantage les secteurs, atténuant ainsi les risques de maladies (surtout infantiles), de résoudre un tant soit peu le problème d'emploi. L'autonomie de gestion amorcée depuis une année, la couverture effective des dépenses, la clarté des comptes indiquent un niveau acceptable de la maturité des populations du secteur à se prendre en charge en matière de gestion des déchets.

Suite à l'évaluation de l'expérience du projet en Octobre 1993, des associations de femmes et de jeunes ont multiplié l'initiative dans plusieurs secteurs de Ouagadougou (Secteurs 15, 19, 20, 21, 22, 23 et 29). En collaboration avec le CREPA BENIN, COTE-D'IVOIRE, MALI, des groupements d'intérêt économique ont enclenché le même processus pour l'amélioration du cadre de vie des populations des zones concernées.

Plusieurs pays de la sous-région ont manifesté leur intérêt pour ce processus d'apprentissage en faveur des couches sociales défavorisées.

Plusieurs acteurs évoluent pour la bonne marche de ce projet. Il s'agit :

- du CREPA (pour le financement),
- de la Division économique du Haut-Commissariat du Kadiogo (pour l'enlèvement des ordures du site de transfert au site définitif),
- des associations de femmes et de jeunes,
- e de toute la population des secteurs concernés.

Tous apprécient favorablement l'existence du projet de collecte des ordures dans le secteur.

Avec l'installation de ce projet au niveau des secteurs 10 et 19, plus d'une trentaine de femmes ou jeunes y travaillent à plein temps (charretiers, animateurs, promoteurs...).

Presque tous les dépôts sauvages ont disparu dans les dits secteurs. Les charretiers passent dans les ménages au minimum 2 fois par semaine pour la collecte des ordures.

4. Le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF)

Parmi les besoins non satisfaits des populations les plus défavorisées de nos villes et de nos campagnes, figure en bonne place le crédit.

4.1. Le FAARF: Mission, administration

La création du FAARF a été une réponse des autorités du Burkina Faso aux demandes des femmes qui réclamaient la mise à leur disposition d'une institution pouvant leur offrir du crédit sans exiger d'elles le niveau de ressources et/ou les garanties requis en général par les banques.

Le FAARF est un établissement relevant du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan et disposant de l'autonomie de gestion.

Le PNUD qui a joué un rôle dans sa genèse continue à lui apporter son soutien à travers un projet d'assistance.

Le FAARF a pour mission de promouvoir l'accès des femmes au crédit :

- en leur accordant des prêts et/ou en leur offrant sa garantie ;
- en leur dispensant une formation qui permette une meilleure gestion de leurs affaires.

Il est dirigé par un Conseil de Gestion (CG) qui regroupe des représentants de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), de la Banque Internationale du Burkina (BIB) ainsi que des ministères suivants:

- Economie, Finances et Plan,
- Agriculture et Ressources Animales,
- Commerce, Industrie et Mines,
- Santé
- Action Sociale.

Pour mener à bien ses activités le FAARF a reçu :

- de l'Etat : 800.000.000 FCFA

- du PNUD: 1.250.000 \$

Après avoir conduit, à partir de mai 1991, une expérience pilote dans 3 provinces, le FAARF a amorcé depuis septembre 1994 une extension et est présent dans 24 des 30 provinces que compte le pays.

4.2. Activités, résultats et impacts

Les bénéficiaires des prêts sont des femmes des zones rurales ou urbaines. Ces dernières doivent faire partie de groupes de solidarité de trois à six personnes au sein desquels se pratique la caution mutuelle.

En ville, ce sont surtout des femmes défavorisées exerçant dans le secteur informel qui reçoivent les prêts du FAARF. Parmi elles, plus de 25 % sont en "situation difficile" (veuves et/ou soutiens de famille aux moyens réduits). Certaines ont accédé aux crédits du FAARF par l'intermédiaire des Centres Sociaux.

Les clientes du milieu rural sont quant à elles, des membres de groupements encadrés par des structures publiques ou privées reconnues. Les groupements rassemblent plusieurs dizaines voire quelques centaines d'adhérentes.

Les concours du fonds, tous en espèces, vont au petit commerce, aux activités de restauration, à l'artisanat, à l'agriculture et à l'élevage.

Les conditions de crédit les plus courantes sont les suivantes :

- Montant des prêts :
 - * 5.000 à 200.000 FCFA pour les prêts individuels
 - * jusqu'à 1.000.000 FCFA pour les groupements.
- Taux d'intérêt : 10 % sur la totalité du capital de départ.
- Durée: 6 à 12 mois.
- Périodicité de remboursement : hebdomadaire ou mensuelle selon que le bénéficiaire est "cliente individuelle" ou groupement.
- Frais de dossier :
 - * 200 FCFA pour les prêts individuels,
 - * 1.000 FCFA pour les prêts aux groupements.

Au titre des sûretés dont s'entoure le FAARF, il faut noter que l'obtention d'un crédit entraîne ipso facto l'adhésion à un fonds de garantie du groupe solidaire. Les clientes y versent en deux ou quatre échéances des cotisations dont le total est égal à 10 % du montant emprunté.

A l'apurement des crédits, elles peuvent, soit récupérer les sommes constituées en garantie, soit les maintenir au Fonds d'Appui dans des comptes d'épargne.

Au 31 août 1995, le FAARF avait accordé des financements d'un montant total de FCFA : 343.168.500, cette somme se répartit en 4088 crédits individuels qui sont allés au secteur informel urbain et 333 prêts aux groupements, principalement ruraux.

Le nombre de personnes qui ont bénéficié des concours du FAARF était en fin août 1995 de : 14.274. Le taux de recouvrement est de 90,4 %. En plus des financements, les clientes du FAARF reçoivent des formations relatives :

- à l'épargne et au crédit
- aux notions de base de la gestion

- à la commercialisation
- à l'organisation des groupements.

Ces formations se déroulent en Français ou dans les langues du pays.

Les diverses évaluations effectuées montrent que l'action du FAARF permet une augmentation du chiffre d'affaires et des profits.

Ainsi des progrès sont constatés auprès de clientes qui sont désormais prêtes à sortir du secteur informel et à exploiter de véritables petites entreprises.

Cependant tous les gains ne sont pas réinvestis dans les activités rémunératrices. Ils contribuent aussi à l'amélioration des conditions de vie de la famille ou à assurer la scolarisation des enfants.

4.3. Perspectives : assurer la durabilité

Le mode d'octroi des crédits du FAARF convient aux populations les plus défavorisées, ainsi la mission d'évaluation de juillet 1994 relevait :

"Le projet FAARF se présente comme une expérience réussie dans le domaine de l'octroi de petits crédits à l'initiative du gouvernement. Les mécanismes couvrant l'ensemble du cycle de projet, soit ceux d'identification, d'évaluation, d'approbation et de suivi qu'il a développés peuvent désormais servir de modèle pour d'autres pays confrontés aux mêmes problèmes dans la sous-région ou ailleurs.

Ce faisant le projet a démontré que malgré le niveau relativement bas des crédits accordés, on ne peut éviter de mettre en place une logistique et toutes les procédures et systèmes de gestion et de contrôle nécessaires à une saine administration d'un niveau s'approchant des systèmes employés dans les opérations bancaires commerciales.

Il importe donc pour assurer la durabilité de l'institution, d'augmenter le volume des opérations de manière significative en vue d'atteindre une masse critique capable de baisser les coûts administratifs unitaires des prêts.

Cette extension passe par un élargissement catégoriel de la clientèle et une expansion géographique.

Ainsi, après les femmes du secteur informel, le FAARF s'est tourné récemment vers les jeunes diplômés de l'Enseignement Supérieur.

Au sein de cette frange de la population, le FAARF identifie les femmes qui ont un projet de création d'entreprise.

Après leur avoir assuré une formation au développement de l'esprit d'entreprise, il accorde, seul ou en consortium, un crédit à celles dont les projets sont viables et dont la motivation est réelle.

Par ailleurs les demandes émanant des Petites Entreprises sont telles qu'il est envisagé de leur réserver, dès 1996, un volet spécial des activités.

Afin de couvrir les besoins des femmes résidant sur tout le territoire national, le FAARF a déployé dans les provinces des équipes d'animatrices. Elles interviennent en collaboration avec les structures travaillant en faveur des femmes.

Une fois que le système sera utilisé à plein rendement, 100.000 familles pourraient obtenir chaque année un crédit.

Cependant l'accroissement des montants de crédit devra aller de paire avec une élévation de la productivité par un puissant appel à l'informatique.

Le mode d'intervention du FAARF va aussi favoriser de plus en plus, le recours à des organisations à la base dans le processus qui va de la sensibilisation à la formation.

Ainsi on pourrait réduire considérablement les frais de la formation en ayant recours à des formatrices villageoises préalablement entraînées par le FAARF.

Par ailleurs en plus du crédit, la clientèle réclame de nouveaux services, touchant la santé de la mère et de l'enfant et la nutrition. Une concertation et des études sont en cours, elles devraient permettre l'expérimentation d'une combinaison alliant le financement des activités rémunératrices avec celui des soins de santé primaire.

Un tel dispositif contribuera à renforcer le FAARF au sein des communautés de base pour lesquelles il travaille en priorité.

4.4. Conclusion

L'expérience du Burkina Faso, avec le FAARF, montre comment des mécanismes décentralisés de micro-financement peuvent apporter des solutions économiques aux besoins des plus démunis des citoyens. Le traitement par le crédit privilège l'autopromotion et fait reculer les conduites d'assistés.

Le modèle qui a été mis en oeuvre intéresse d'autres pays, plus d'une dizaine de missions venant de l'étranger ont déjà rendu visite au FAARF. Dans son développement il a su attirer le soutien de partenaires de la coopération internationale. Il peut être employé pour le financement d'opérations de préservation ou d'amélioration de l'environnement.

Dans les années à venir, le Burkina s'attachera à conforter les résultats déjà obtenus. Il est disposé aussi à faire partager cette expérience pour la raffermir et en faire profiter à d'autres pays.

5. Engagement communautaire dans la lutte contre le SIDA à Bobo-Dioulasso

(Campagne de sensibilisation des femmes de la ville de Bobo-Dioulasso par des griottes. Projet de Marketing social des Condoms (PROMACO))

5.1. Fiche d'identification

Engagement communautaire dans la lutte contre le SIDA à Bobo-Dioulasso. Utilisation d'un canal traditionnel d'informations : la griotte.

Le SIDA au Burkina Faso:

Situation alarmante, transmission essentiellement hétérosexuelle et verticale (mère-enfant). Urgence de sensibiliser la population sur les modes de transmissions et de prévention. Privilégier la femme éducatrice, mais exposée par ignorance dans nos sociétés.

Le Projet de Marketing Social des Condoms (PROMACO) du Burkina Faso né sous l'égide du Comité National de Lutte contre le SIDA (CNLS) depuis 1991, a toujours accordé une place importante au rôle que pourrait jouer la femme dans la lutte contre le SIDA. La naissance du Projet "Griottes", sur l'initiative de PROMACO, n'est que la traduction de cette volonté.

UTILISATION DES GRIOTTES POURQUOI?

Mettre à profit leur talent de communicatrices, leur taux d'écoute dans les familles, leur valeur dans la société traditionnelle, leur facilité à transmettre des informations de "bouche à oreille". Griotte plutôt que griot pour viser une population cible féminine sur un sujet délicat portant sur la sexualité.

OBJECTIFS

L'objectif général du Projet "Griottes" est de prévenir l'infection au VIH chez la femme et chez la jeune fille, par le changement de comportement.

Le Projete "Griottes" a pour objectif spécifique, l'amélioration des connaissances d'au moins 70 % des femmes en âge de procréer par l'information sur les modes de transmission et de prévention des MST/SIDA, la prise en charge des malades à domicile.

STRATEGIE

Pour la ville de Bobo-Dioulasso, la stratégie du Projet "Griottes" en ce qui concerne la femme, est d'utiliser la griotte comme canal pour diffuser les messages d'Information Education Communication (IEC) en matière de MST/SIDA, auprès de la femme au foyer présente à son domicile, à travers une opération "porte-à-porte".

5.2. Evaluation d'impact

- 218 griottes formées en MST/SIDA/PRISE EN CHARGE
- 45 jours de sensibilisation "porte-à-porte"
- 38.942 concessions investies avec 151.721 femmes sensibilisées par les griottes
- 203.001 adultes au total dans les concessions ont bénéficié de la causerie des griottes
- 100.000 condoms utilisés dans les concessions pour les démonstrations
- 12.000 femmes mobilisées pour soutenir la lutte contre le SIDA par une marche sur 8 km.

La campagne de sensibilisation par les griottes a permis :

- de diminuer de façon considérable le niveau des préjugés (seulement 1 % persiste dans certains cas) entraînant une meilleure prise en charge des malades à domicile;
- d'avoir une meilleure perception des mesures d'hygiène élémentaires à observer pour éviter la contamination par la voie sanguine :
 - * Utilisation des sachets sous forme de gants par les femmes accoucheuses dans les secteurs ;
 - * Utilisation de l'eau de Javel pour la lessive des pagnes après accouchement ou après décès ;
 - * Utilisation de matériel technique individuel pour les séances de tatouages des gencives et d'autres actes entraînant l'écoulement de sang.
- d'avoir une meilleure perception du rôle du préservatif dans la prévention des MST et du SIDA : 90 % des femmes n'avaient jamais vu ou touché un préservatif;
- d'enrayer la perception du SIDA comme une maladie honteuse
- de créer une solidarité entre griottes jadis divisées, et entre les 200 associations dont elles émanent ;
- donner une notoriété aux griottes et à l'Association Femmes et Développement du Houet (FDHO) sur le plan national.

PARTENAIRES DU PROJET "GRIOTTES"

- 200 associations féminines regroupées en une centrale : "FEMMES ET DEVELOPPEMENT DU HOUET" (FDHO) chargée du suivi des activités des griottes sur le terrain.
- La Direction Provinciale de la Santé pour la Formation ;

- L'Association Convergence pour le Développement du Houet (CDHO) pour le soutien à l'activité.

5.3. Perspectives d'avenir

Au niveau communautaire

Il s'agit pour la griotte, de mener des actions de sensibilisation de façon volontaire lorsqu'elle est invitée à:

- un baptême
- un mariage
- des funérailles
- des rencontres périodiques des associations

En outre elles ont été conviées à produire des pièces théâtrales qu'elles présenteront dans les secteurs.

PROMACO envisage:

- d'utiliser les 218 griottes pour investir les départements de la Province du Houet;
- de recycler périodiquement (tous les 6 mois) les connaissances des griottes
- d'impliquer les griottes dans d'autres programmes afin qu'elles partagent leurs expériences
- de structurer les 218 griottes en association affiliée au FDHO
- de réunir au Burkina Faso, des griottes du Mali, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et de la Guinée afin qu'elles puissent s'inspirer du travail fait par les griottes au Burkina et dégager les stratégies du rôle de la griotte dans la lutte contre le SIDA, car des organismes comme l'UNICEF et l'OCCGE s'intéressent à l'implication des griottes dans d'autres domaines en matière de santé.

5.4. Résumé

Du mois d'Août 1994 au mois de Janvier 1995, 218 griottes formées en MST/SIDA ont fait le porte-à-porte dans toutes les concessions loties de la ville de Bobo-Dioulasso (ville estimée à 400.000 habitants) pour sensibiliser les femmes aux modes de transmission, à la prévention et à la prise en charge des MST/SIDA. Cette sensibilisation a touché 151.721 femmes dans 38.942 concessions. A l'issue de la campagne de sensibilisation qui a duré 45 jours, 12.000 femmes se sont mobilisées pour soutenir la lutte contre le SIDA par une marche sur 8 kilomètres.

Depuis lors, les accoucheuses des secteurs utilisent des sachets sous forme de gants, l'eau de Javel est utilisée pour la lessive des pagnes après accouchement et pour les vêtements des défunts, l'utilisation de matériels techniques individuels pour les tatouages et autres actes entraînant l'écoulement de sang est devenue systématique.

Cette expérience inédite est positive au regard des résultats enregistrés et prouve si besoin en est que l'approche communautaire est efficiente dans le cadre de la lutte contre le SIDA.

L'originalité de ce type de sensibilisation vise à optimiser la transmission de l'information et la prévention au sein de la population par l'utilisation de canaux traditionnels. Il en résulte une bonne assimilation du message par les femmes informées et une solidarité féminine malgré les clivages pour lutter contre un ennemi commun: le SIDA.

6. Express-pré-Coopérative du Faso (E.CO.FA)

6.1. Fiche d'identification

Créé en 1989 par un groupe d'étudiants en fin de cycle pour lutter contre le chômage, ECOFA est une entreprise qui s'occupe d'assainissement de façon générale, de collecte des ordures ménagères et des activités annexes telles que le maraîchage, l'horticulture et l'élevage.

6.2. Evaluation d'impact

L'entreprise évacue les ordures de près de 3.000 ménages dans 22 des 30 secteurs que compte la ville de Ouagadougou. Par ailleurs, une trentaine d'institutions publiques, parapubliques et privées voient leurs ordures régulièrement enlevées par les équipes de ECOFA. Cette collecte par contrat individuel permet l'évacuation quotidienne de plus de 60 m3 soit 21.600 m3 d'ordures par an.

Parallèlement, des marchés obtenus sur appel d'offre ont permis l'évacuation des déchets des lieux publics (10.000 à 20.000 m3 d'ordures par an).

Depuis 1992, ECOFA contribue à l'amélioration du cadre urbain de Ouagadougou en débarrassant la ville de près de 25000 à 30.000 m3 d'ordures par an.

Outre l'amélioration du cadre de vie, la mise en oeuvre du projet a permis la création de 30 emplois permanents et plus d'une centaine d'emploi temporaires.

6.3. Caractère durable

Les stratégies développées par ECOFA sont facilement applicables à une plus grande échelle car elles sont basées sur une technologie simple qui nécessite plus de main-d'oeuvre que de grosses machines. La simplicité de cette technologie se retrouve depuis la phase de recherche de marchés basée sur la communication interpersonnelle ,jusqu'au recouvrement qui se fait, tout comme la collecte de ménage en ménage. Cela favorise une étroite collaboration entre E.CO.FA et les responsables de la propreté de chaque ménage d'une part et d'autre part entre les ménages d'un même quartier. En effet chaque quartier a un jour fixe au cours duquel ECOFA procède à l'évacuation des ordures; de ce fait ,au jour fixé, tous les ménages du quartier sortent les ordures après avoir procédé à un dernier nettoyage des concessions.

6.4. Résumé

ECOFA a initié un système de recouvrement qui se fait systématiquement de porte-à-porte. Cela permet à l'entreprise de réaliser un taux de recouvrement assez convenable (85 à 95 %). Pour comparaison, l'ONASENE, dans le même secteur d'activité réalise un recouvrement de 50 %.

Ce système permet par l'intermédiaire des agents du recouvrement de suivre au jour le jour l'exécution des travaux. Ceux qui côtoient tous les jours les équipes d'enlèvement des ordures, décèlent assez rapidement les irrégularités; ce qui permet de prendre rapidement des décisions. En tout état de cause, une gestion de type participatif est la meilleure solution pour une structure comme ECOFA.

En outre le système permet une maîtrise de l'assainissement car chaque ménage a la responsabilité de ses ordures jusqu'au passage de l'équipe de E.CO.FA. Alors que dans le système d'évacuation à partir des décharges intermédiaires (bacs publics), la maîtrise est pratiquement inexistante. En effet, les ménages du quartier ne se sentent pas responsables de ce qui se passe autour du bac public et souvent à ce niveau, plusieurs facteurs peuvent disperser à nouveau les ordures dans le quartier.

ECOFA participe également à la diminution de la pauvreté urbaine dans la mesure où la redistribution des salaires, allocations et primes de ses employés a un impact aussi infime soit-il sur la misère sociale en milieu urbain. A titre d'exemple, sur les 30 salariés permanents de la structure, 15 nourrissent, soignent, logent et entretiennent des familles de 3 à 9 membres chacune. Sur ces 15, 12 n'avaient ni emploi, ni foyer avant leur engagement à ECOFA. Par ailleurs, les salaires distribués et autres faveurs accordées ont permis de résoudre les problèmes de déplacement de 20 employés permanents. Enfin la majeure partie du personnel a été recrutée dans les couches sociales défavorisées. Il s'agit des jeunes déscolarisés ayant au maximum le niveau 3ème des Lycées et Collèges et des jeunes issus du niveau primaire ou non scolarisés, la moyenne d'âge étant de 27 ans.

7. Projet Pilote de Participation Communautaire au secteur 7 de Ouagadougou (Burkina Faso)

7.1. Fiche d'identification

Projet d'Amélioration des Conditions de Vie Urbaines "3ème Projet Urbain". Mission Résidente de l'UNICEF Burkina Faso. Populations du secteur 7 de Ouagadougou Mairie de Ouagadougou

Dates clés

- Date de début du travail sur le terrain : 1er Avril 1993
 - Date de démarrage des travaux du marché : 22 Août 1994

Description

L'objectif du Projet Pilote de Participation Communautaire réalisé au secteur 7 de Ouagadougou était de tester une méthodologie réaliste et réplicable permettant aux habitants d'un quartier ou d'un secteur de s'impliquer dans l'amélioration de leurs conditions de vie, notamment dans l'identification des besoins prioritaires, la conception des solutions appropriées, la mise en oeuvre ainsi que la gestion durable des équipements réalisés.

Les réalisations physiques identifiées par les populations du secteur 7 sont

- la réhabilitation du marché du secteur
- la construction de 2 caniveaux d'une longueur totale de 1200 m le long des voies longeant le marché et l'école de Samandin
- la réhabilitation et la construction de latrines collectives dans tous les établissements publics (écoles, marchés, dispensaires)
- la construction de latrines et de puisards individuels dans les familles
- l'évacuation des ordures ménagères à travers des bacs et une collecte domiciliaire des ordures

Le Projet a aussi développé les actions suivantes :

- la formation des femmes
- l'éducation et la sensibilisation des enfants
- la formation de maçons
- l'appui aux activités rémunératrices des femmes
- etc.

7.2. Evaluation d'impact

Les réalisations physiques identifiées par les populations du secteur 7 et réalisées sont :

- la construction d'un marché au secteur 7 pour un montant de 110.000.000 FCFA avec une participation de 10 % au coût par les commerçants et de 10 % par la Mairie de Ouagadougou
- la construction de deux caniveaux d'une longueur totale de 1200 m le long des voies longeant le marché et l'école de Samandin évitant l'inondation du marché, de l'école et des populations ;
- la réhabilitation et la construction de 35 postes de latrines collectives dans tous les établissements publics (écoles, marchés, dispensaires, etc.);
- la construction de plus de 100 latrines individuelles et de 50 puisards dans les familles ;
- l'évacuation de près de 500 m3 d'ordures ménagères à travers l'installation de bacs et d'un service privé de ramassages d'ordures.

Conformément à la stratégie du projet qui consiste aussi à la sensibilisation et la formation des populations, à la nécessité d'assainir son cadre de vie et de diminuer ainsi, les risques de maladies le projet a développé des actions qui sont :

- la formation des femmes sur les thèmes liés à l'hygiène, la santé prénatale, la nutrition, la planification familiale et les maladies sexuellement transmissibles, la drogue et la prostitution;
- l'éducation et la sensibilisation des enfants aux problèmes d'assainissement et au rôle qu'ils peuvent jouer dans l'amélioration de l'environnement sanitaire scolaire et de leur voisinage;
- la formation de cinq maçons à la construction de latrines améliorées et de puisards ;
- l'élaboration et la recherche de financement de micro-projets pouvant servir d'appui aux activités rémunératrices des femmes.

7.3. Caractère durable et possibilité d'une application sur une plus grande échelle

L'approche stratégique intégrée de l'amélioration des conditions de vie urbaines développe les idées forces suivantes :

- travailler au niveau de la communauté urbaine (décentralisation) ;
- associer le plus possible les autorités locales responsables de la planification des services urbains afin d'assurer une certaine continuité des approches, le renforcement des capacités et une meilleure appropriation des stratégies ;
- intégrer le concept de gestion partagée (institutions publiques, secteur privé, bénéficiaires) dans les arrangements institutionnels ;
- se baser sur la demande réelle des bénéficiaires et s'appuyer sur les opportunités réelles;
- intégrer la planification de l'assainissement dans le contexte global de la gestion urbaine;
- proposer une palette d'options technologiques adaptées à chaque cas particulier.

7.4. Résumé

Le projet pilote de Participation Communautaire s'inscrit dans le cadre de la préparation du projet "Amélioration des Conditions de Vie Urbaines" intitulé 3è Projet Urbain. Il a été financé par les habitants du secteur 7, la Mairie de Ouagadougou, l'UNICEF et l'Avance de fonds de la Banque Mondiale (PPF).

Objectif

L'objectif de ce projet est de tester une méthodologie réaliste et réplicable permettant aux communautés de quartier de s'impliquer dans l'amélioration de leur environnement sanitaire en particulier dans :

- # l'identification des besoins ;
- le choix des priorités;
- la planification;
- la conception des solutions appropriées ;
- la mise en oeuvre ;
- l'exploitation et l'entretien des équipements ;
- le suivi et l'évaluation des activités.

Il s'agit de réaliser, avec la participation des habitants, des équipements d'amélioration des conditions de vie dans les secteurs adaptés à la demande et gérées durablement.

La réalisation de cet objectif permettra ainsi de renforcer la confiance des habitants vis-à-vis des projets publics et donc de l'action publique et de préparer le transfert de responsabilité vers les collectivités locales qui seront étroitement associées à toutes les phases du processus.

Des études préliminaires ont permis de retenir un secteur pilote représentatif de la ville de Ouagadougou avec la participation des différents maires des arrondissements et des représentants des populations de tous les secteurs de Ouagadougou.

Le projet dans le secteur

Une série d'enquêtes, d'entretiens et de réunions ont été réalisées pour permettre une bonne connaissance du projet par les populations et ont permis d'identifier avec les ménages les problèmes d'aménagement du secteur.

Les populations du secteur ont ainsi identifié un certain nombre de priorités qui sont :

- l'évacuation des ordures ménagères
- le drainage des eaux pluviales
- l'aménagement du marché du secteur
- l'amélioration des installations sanitaires des équipements collectifs du secteur (écoles, marché, dispensaire, etc.)

Ainsi des groupes de travail autour de chacun des thèmes liés aux actions à réaliser ont été constitués. Ces groupes sont des relais du projet et sont utilisés par celui-ci pour faire passer certains messages. Ils ont été très actifs dans la sensibilisation de la population.

Les actions identifiées par les populations déjà réalisées sont :

- la réhabilitation du marché (Nabraaga) du secteur où les commerçants ont décidé d'une contribution à hauteur de 6 millions de FCFA représentant 10 % du coût total de l'opération ;
- la construction de caniveaux de drainage des eaux pluviales ou les ménages riverains se sont engagés à réaliser des actions de protection de ces caniveaux ,
- la construction dans le secteur de latrines améliorées (latrines à fosses ventilées) dans les équipements collectifs du secteur (écoles, dispensaires, marchés),
- l'évacuation des ordures ménagères à travers des bacs et une collecte domiciliaire des ordures,
- la formation des artisans dans le domaine de la construction des latrines VIP et puisards,
- la formation des enseignants des écoles du secteur à l'entretien des installation sanitaires,
- la formation des femmes sur les thèmes liés à l'hygiène, la santé prénatale, la drogue, la nutrition, la planification familiale et les maladies sexuellement transmissibles et la prostitution,
- l'éducation et sensibilisation des enfants aux problèmes d'assainissement et au rôle qu'ils peuvent jouer dans l'amélioration de l'environnement sanitaire scolaire et de leur voisinage,
- l'élaboration et la recherche de financement de micro-projets pouvant servir d'appui aux activités rémunératrices des femmes.

QUATRIEME PARTIE: PLAN D'ACTION NATIONAL

Le plan d'action national est constitué des grandes orientations à donner au développement urbain du BURKINA FASO au cours des deux prochaines décennies (1996 -2016) et des actions prioritaires à mener durant la période 1996 - 2000.

D'une manière générale le plan d'action à long terme vise à :

- Appuyer la mutation de l'économie et de l'organisation des villes ;
- Accompagner les transformations et gérer les disparités de l'espace national ;
- Améliorer l'intégration sociale de tous notamment de la jeunesse, des femmes et des groupes sociaux vulnérables.

Quant au plan d'action national à moyen terme, il concerne :

- La production et la gestion foncière
- La production de logements adaptés
- L'amélioration et la protection de l'environnement
- La fourniture des services urbains et gestion des villes
- L'appui à la création d'emplois
- La prise en considération des besoins des femmes
- Le développement urbain social.

1. Les perspectives nationales à long terme

1.1. Exposé des grandes tendances

1.1.1. Maîtrise de l'expansion de l'espace urbain

Le diagnostic a montré que les villes s'étendent de plus en plus rendant toute viabilisation difficile. La maîtrise de l'expansion de l'espace urbain est primordiale dans la réussite d'une politique urbaine. La réalisation de cet objectif suppose les mesures suivantes :

- La dotation des centres urbains d'un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU).
- le respect strict des limites de la ville et l'application effective des textes interdisant l'habitat spontané.
- l'incitation à construire des habitations en hauteur et à densifier les constructions dans les parcelles déjà existantes ;
- la maîtrise de l'exode rural par l'amélioration des conditions de vie dans les campagnes.

1.1.2. Viabilisation minimum des zones loties

L'habitude était de lotir, de distribuer puis de viabiliser l'espace urbain. Désormais il faudrait inverser les tendances et procéder notamment à :

- des aménagements adéquats pour l'évacuation des eaux pluviales et surtout des eaux usées :
- l'aménagement d'espaces pour le stockage des ordures ménagères ;
- l'installation d'un réseau de bornes fontaines et de forages ;
- l'aménagement d'espaces verts, de terrains de sports et de loisirs etc.
- l'installation des équipements de base (électricité, eau, téléphone etc.).

1.1.3. Contrôle et réduction de la pollution

En plus des actions de viabilisation qui réduisent la pollution, les mesures suivantes sont nécessaires :

- L'élaboration d'une étude d'impact environnemental ;
- l'élaboration d'un cahier des charges relatif à la pollution et au respect de l'environnement pour les nouvelles industries qui s'installent;
- l'élaboration d'un calendrier prévoyant un délai pour les anciennes unités industrielles en vue de la réduction de la pollution.

1.1.4. Résorption du chômage et création d'emplois

L'amélioration des conditions de vie dans les campagnes contribue déjà à freiner l'afflux des ruraux en ville pour grossir le nombre des chômeurs urbains ; aussi les actions suivantes devraient être entreprises concomitamment :

- l'élaboration par les villes elles-mêmes de programmes d'investissements mettant en valeur les ressources locales en vue de la création d'emplois;
- la création d'une structure de financement au niveau national pour soutenir les villes dans leurs politiques de développement (fonds d'équipement communal);
- l'élaboration de projets rentables en vue de leur financement par les banques.
- la promotion des femmes par l'amélioration de leur productivité, par l'allégement des tâches qui leur incombent et par l'élimination des structures et des pratiques oppressives.

1.1.5. Résolution des problèmes de transport et de circulation

Cet objectif intéresse principalement Ouagadougou et Bobo-Dioulasso où les problèmes de circulation et de transport connaissent une certaine acuité. Leur résolution peut inspirer les autres agglomérations dans ce domaine. Les actions suivantes pourraient être entreprises :

- rendre les secteurs ou groupes de secteurs autonomes pour les marchés, les services sociaux (écoles, dispensaires etc.), les services d'électricité, d'eau, de poste et télécommunication etc.;
- aménager des voies de dégagement et de circulation des camions;
- organiser le stockage et le transfert des produits vers les zones de distribution ;
- systématiser dans l'aménagement des voies la construction de pistes cyclables et trottoirs dans les centres de grande circulation ;

- mieux organiser le transport en commun urbain tout en lui gardant son caractère social;
- introduire le Code de la Route dans l'enseignement et faire respecter les règles de la circulation ;

1.1.6. Amélioration de l'hygiène et de la santé

Les actions entreprises dans la lutte contre la pollution et pour la viabilisation des centres urbains amélioreront sensiblement la santé et l'hygiène des populations.

La promotion de la santé, l'amélioration sociale en vue de la participation communautaire, passent nécessairement par une implication effective de la cellule familiale.

Les actions à entreprendre dans ce domaine devraient s'orienter vers :

- l'organisation ou la réhabilitation par les municipalités de services de contrôle efficaces et de promotion des règles d'hygiène
- l'organisation d'actions d'information, d'éducation, et de communication dans le domaine de la santé et de l'hygiène ;
- la visite périodique des lieux de travail pour faire respecter les règles en matière d'hygiène et de santé au travail ;
- l'équipement adéquat des dispensaires et des services de santé maternelle et infantile dans les secteurs et leur regroupement en zones médicales avec un centre médical fonctionnel et un bloc opératoire pour chaque commune de plein exercice. Les avantages d'une telle action résident essentiellement dans la limitation des évacuations sanitaires dont le coût grève fortement l'économie des ménages.
- l'organisation de soins de santé primaire et de santé communautaire;
- l'organisation et la gestion de la pharmacopée traditionnelle avec une unité de recherche.

1.1.7. Résolution des problèmes scolaires

Les municipalités doivent contribuer à une meilleure scolarisation des enfants des villes par des actions appropriées telles que :

- construction et équipement des écoles primaires et secondaires en nombre suffisant pour éliminer les effectifs pléthoriques ;
- réduction des écarts entre le taux de scolarisation des garçons et des filles;
- formation des enseignants et des cadres pédagogiques à la problématique de la scolarisation des filles;
- recrutement des enseignants en nombre et en qualité suffisants
- création des centres de formation professionnelle pour l'accueil des jeunes ;
- création de structures d'encadrement de la petite enfance.
- développement des centres de documentation et d'information sur l'éducation des filles et des femmes.

1.1.8. Amélioration de la sécurité en ville

Les actions de limitation des migrations en ville, d'élimination des zones d'habitat spontané, de résorption du chômage et de création d'emplois contribuent déjà à améliorer la sécurité en ville car le désoeuvrement, le parasitisme et le vagabondage vont sensiblement diminuer. Pour renforcer cette sécurité, les actions suivantes doivent être entreprises :

- association des populations aux actions de sécurité en favorisant la coopération avec les services compétents,
- extension de l'éclairage public,
- création de la police municipale et renforcement des moyens des services de police et de gendarmerie ;
- renforcement de l'encadrement des jeunes de la rue.

1.2. Situation des grands projets en cours

Leur mise en oeuvre permettra d'atteindre les objectifs majeurs suivants :

- L'amélioration des conditions de vie des populations dans les quartiers lotis.
- Le développement de l'habitat social
- La promotion des matériaux locaux et l'approfondissement de la recherche dans ce domaine.
- La mise en place d'un mécanisme de financement de l'habitat social.
- Le développement de la promotion immobilière privée et le soutien à l'autoconstruction.
- Le développement de l'expertise nationale dans le secteur de l'habitat et de l'urbanisme.

Ces grands projets se présentent ainsi qu'il suit de façon résumée :

1.2.1. Le programme de développement des 10 villes moyennes

Les objectifs généraux du programme de développement des dix villes moyennes sont :

- le rééquilibrage spatial par la consolidation du processus de décentralisation sur le plan interne, et par l'atténuation des migrations internationales ,
- le développement urbain et régional,
- la contribution à la réalisation des objectifs macro-économiques et sociaux du premier plan quinquennal de développement.

Les objectifs sectoriels concernent:

- l'équipement des villes (adduction d'eau, électrification, voies de communication etc.).
- la transformation de la production agricole et de l'élevage,

- la création d'emplois à travers un vaste programme d'incitation à la création de petites et moyennes entreprises et industries (PME-PMI).

1.2.2. La Direction d'Appui aux Collectivités Locales

Elle a pour missions:

- Conseiller et assister les collectivités locales dans la réflexion, la conception et l'exécution des outils de planification, d'orientation et de programmation urbaine :
- Assurer la conformité des projets d'investissement avec la politique nationale d'une part, et avec les outils de planification urbaine d'autre part ;
- Identifier les besoins en formation et proposer à l'autorité compétente les actions à mener dans ce sens;
- Aider les collectivités locales à coordonner les réalisations des différents intervenants sur leur territoire;
- Poursuivre les actions de renforcement des services techniques communaux, entreprises par le Projet BKF/09/ 006 "Villes Moyennes" et le Projet FAC "Cellule d'Appui aux collectivités locales".

1.2.3. Le deuxième projet de développement urbain

Ce projet mis en place en Septembre 1990 par l'Etat Burkinabè avec l'appui financier de l'Agence Internationale pour le Développement (IDA) a pour objectifs le développement des capacités d'organisation et de gestion, techniques et financières des municipalités de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, la mise en place d'un système de collecte des ordures ménagères et la création de lieux de décharge, l'adressage des rues et des concessions et la formation du personnel des services municipaux.

1.2.4. Le troisième projet de développement urbain

Ce projet intitulé "Amélioration des conditions de vie urbaine" a pour but de lutter contre la dégradation de l'environnement et du cadre de vie en milieu urbain à travers quatre grands axes d'actions ou composantes qui sont :

- La composante "Environnement, Eau et Assainissement" qui vise à résoudre les problèmes :
 - * de drainage et évacuation des eaux pluviales,
 - * de collecte des ordures ménagères,
 - * de traitement des déchets industriels et toxiques,
 - * de valorisation des eaux usées,
 - * de développement de l'assainissement autonome et collectif par la vulgarisation des latrines et fosses septiques.
- La composante "Mobilisation des ressources locales" proposera aux municipalités de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso des systèmes de récupération des coûts pour le renforcement de leurs capacités financières.

- La composante "Gestion urbaine" qui vise l'instauration d'un mécanisme opérationnel de financement de l'habitat urbain, la mise en place d'un "système d'information urbain" et la viabilisation des zones nouvellement loties.
- La composante "participation communautaire" qui vise à impliquer davantage les populations urbaines dans l'amélioration et l'entretien de leur environnement.

1.2.5. Le Projet "OUAGA 2000"

Dans le cadre de la réalisation d'un complexe présidentiel au Sud de Ouagadougou à une dizaine de kilomètres du centre ville, il est mis en place un grand projet d'aménagement progressif d'une zone de plus de 700 ha dénommée "OUAGA 2000".

Le projet a pour but de faire de la zone un ensemble susceptible de fonctionner comme une entité urbaine autonome disposant de tous les services et équipements nécessaires.

Pour ce faire, le programme d'aménagement prévoit

- des équipements publics et socio-collectifs
- = des logements individuels et collectifs ;
- des bâtiments administratifs et commerciaux ;
- des voies primaires, secondaires et tertiaires ;
- des transports en commun.

1.2.6. Le Projet Villages-Centres Banlieue de Ouagadougou

Ce projet, qui concerne la banlieue de Ouagadougou et financé par les PAYS-BAS a démarré en 1991 et se poursuivra jusqu'en 1999.

Le projet a pour objectifs majeurs :

- l'élaboration du schéma de développement du Grand OUAGA sur un rayon de 25 km environ autour de la capitale.
- l'Aménagement de dix villages-centres dans la banlieue de Ouagadougou en vue de les rendre attractifs pour les ruraux migrant sur Ouagadougou.
- l'amélioration des routes et des pistes inter-villages en vue de faciliter l'écoulement de la production agricole et de mieux repartir l'utilisation des infrastructures routières.
- le reboisement du territoire concerné.
- I'alimentation en eau potable des populations.

1.2.7. Le Projet "Jeunes, Ville, Emploi"

Ce projet est animé par un comité de suivi interministériel présidé par le ministère des Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme. Financé par la Coopération Française, il a démarré en juin 1993 avec pour objectifs

- L'élaboration d'un plan global d'actions pour l'appui à l'insertion socioprofessionnelle de la jeunesse urbaine au Burkina Faso. Ce plan comporte :
 - * un inventaire des mesures institutionnelles et réglementaires par grands thèmes (emploi, formation, conditions de vie, droits de l'enfant et insertion sociale) qui sera proposé au gouvernement,
 - * une banque de projets qui sera soumise aux bailleurs de fonds pour financement lors d'une table ronde.
- La création d'un Centre d'Information des jeunes dont les missions, centrées sur les thèmes de l'emploi et de la formation, ont pour but d'aider de façon pratique et concrète les jeunes dans leur démarche d'insertion socioprofessionnelle par :
 - * la mise à disposition d'une information vivante, complète et multiforme sur la ville et les activités qu'il est possible d'y développer,
 - * leur orientation vers les structures de formation, d'appui à la création d'activités et de conseils adéquats.

2. Plan d'action national à moyen terme

Programme quinquennal d'amélioration des services urbains et estimation des coûts de mise en oeuvre 2.1.

NATIONAL AND	STICILI A CITY	DI ANI MA CAPPANE
OBJECTIFS	SIRALEGIES	FLAIN D'ACTIONS
		一 一
1. Elaboration de plans stratégiques de	La conception et la mise en oeuvre du programme seront	- Etablissement de P.V.A pour l'ensemble des
dévelonnement	assurées par les services centraux et les services	communes
	techniques municipaux. Le financement sera assuré par	
Mettre à la disposition des communes des nlans	l'Etat, les Collectivités locales et les ressources	- Dynamiser les structures d'aménagement et de
emitario a la disposition des communes des prans	extérieures.	gestion de la RAF.
Done le némiode 1006,2000 ume vinotaine de nigne	- Simplifier les documents d'orientation.	- Faire adopter les documents au fur et à mesure
Dails ia periode 1220-2000 une vinguaire de pians		par les instances supérieures.
seront etabores et une quinzante setont actualises.	- Les diffuser auprès de tous les partenaires.	
		- Utilisation effective de plan dans l'action
li e	- Actualiser les plans au moins tous les cinq ans.	quotidienne des autorités locales.

Eléments financiers détaillés	Coûts estimés Valeur - 1995 en F CFA	E	Financement		
		Nat.	Loc.	Taxes	Tarif
I. Etudes du plan directeur	500.000.000	75 %	25 %		· ·
2. Etudes techniques		· <u>·</u>		3	311
3. Exécution des travaux par les entreprises 4. Supervision et contrôle par l'Administration		-e [:

Programme quinquennal d'amélioration des services urbains et estimation des coûts de mise en oeuvre

différents services permettra de déceler les différentes failles.		
- La tenue de réunions périodiques entre les	des différents partenaires.	
	- La comptabilité des ordinateurs sera assurée au niveau	
- Acquisition de matériels informatiques.		
	et à mesure du dépôt des rapports.	
de l'outil informatique.	- Les nouvelles attributions feront l'objet de saisie au fur	
chargés de la mise en oeuvre et de la promotion		faciliter leur gestion.
Formation et recrutement des techniciens	les habitants.	- La totalité des parcelles loties sera informatisée pour
	- Le financement sera assuré par l'Etat, la Commune et	
- Etablissement d'un plan directeur informatique.		transparente des parcelles.
	ministériels et les services techniques communaux.	- Cette action permettra d'assurer une gestion
programme.	par les services techniques centraux des départements	
- Mise en place d'un comité de coordination du	La conception et le suivi du programme seront assurés	2. Informatisation des données sur les parcelles loties
PLAN D'ACTIONS	STRATEGIES	OBJECTIFS

Eléments financiers détaillés	Coûts estimés Valeur - 1995 en F CFA	Fir	Financement		:
		Nat.	Loc.	Taxes	Tarif
1. Etudes du plan directeur	1.440.000.000	75 %	25 %	•	
 Etudes techniques Exécution des travaux par les entreprises					
 4. Supervision et contrôle par l'Administration					

Programme quinquennal d'amélioration des services urbains et estimation des coûts de mise en oeuvre

2. Aménagement de l'habitat spontané Dans la période 1996-2000, 1000 ha/an seront lotis à Ouaga et Bobo et 100 ha au moins/an pour les autres villes. Environ 250.000 parcelles seront aménagées au profit de 1.750.000 personnes. De cette manière, on estime réduire l'habitat spontané La conception et le suivi du programme seront assuré par les services techniques centraux, les service techniques centraux, les services techniques central services techniqu	vi du programme seront assurés niques centraux, les services suré par les Communes.	 Dynamisation des structures de la RAF. Etablissement d'un programme. Prise de vues aériennes suivant la mobilisation des financements.
	echniques centraux, les services ux. a assuré par les Communes.	- Etablissement d'un programme. - Prise de vues aériennes suivant la mobilisation des financements.
	a assuré par les Communes.	- Prise de vues aériennes suivant la mobilisation des financements.
	te nourront être portouée nor l'Etat	des financements.
	is pour our own oyes par 1 mar.	
_	- La délimitation des Communes devra permettre de	- Mise en piace d'un programme d'information et de sensibilisation.
		- Ouverture de compte dans les banques par les communes.
		- Contrats d'entretien
		- Contrôle de la bonne exécution des travaux.

Eléments financiers détaillés	Coûts estimés Valeur - 1995 en F CFA	Ti'A	Financement	5	
		Nat.	Loc.	Taxes	Tarif
1. Etudes du plan directeur	1.500.000.000	25 %	75 %	and d	***
2. Etudes techniques					
3. Exécution des travaux par les entreprises					
4. Supervision et contrôle par l'Administration					

OBJECTIFS	STRATEGIES	PLAN D'ACTIONS
	1000	
4. Création d'une banque de l'habitat	r le dossier élaboré avec l'appui de la Banque	- Mise en place du capital.
Permettre aux ménages d'accéder aux crédits pour améliorer leur cadre de vie.	Mondaie.	- Mise en place d'un programme d'information et de sensibilisation.
Tons la période 1006 2000 préstion effective de la	- Associer le secteur privé au capital de la banque.	- Ouverture de succursales à Bobo en 1997.
Dans la periode 1996-2000 creation effective de la banque et l'ouverture de filiales dans les villes de Bobo,		Koudougou et Ouahigouya en 1998, Banfora en
Koudougou, Ouahigouya et Banfora.		1999.

74	Elements financiers détaillés	Coûts estimés Valeur - 1995 en F CFA	Fina	Financement		
			Nat.	Loc.	Taxes	Tarif
	1. Etudes du plan directeur	2.000.000.000	25 %	75 %	1	05
70	2. Etudes techniques					
11.00	Exécution des travaux par les entreprises Supervision et contrôle par l'Administration				-	
-:						

Programme quinquennal d'amélioration des services urbains et estimation des coûts de mise en oeuvre

OBJECTIFS	STRATEGIES	PLAN D'ACTIONS
5. Elaboration d'un Code de l'Urbanisme et de la	La conception et le suivi du programme seront assurés	Dynamisation des structures de la RAF.
Construction	par les directions centrales des départements	
	ministériels.	- Etablissement d'un calendrier de sorties dans
- Mise en vigueur d'une réglementation sur la promotion		certains pays de la sous-région.
immobilière.	- Le financement sera assuré par l'Etat, les bailleurs de	
	fonds étrangers.	- Examen périodique de l'état d'avancement des
- Mise en place d'un manuel sur l'utilisation des		travaux par les structures de la RAF.
matériaux locaux.	- Implication des communes dans la collecte des	9
	données.	- S'assurer de la cohérence entre les projets de
- La mise en place d'un mécanisme de transaction		texte et les textes existants.
immobilière et foncière.	- La gestion de l'habitat spontané aura une bonne place	
200	dans ce cadre.	

Eléments financiers détaillés	Coûts estimés Valeur - 1995 en F CFA	Ш.	Financement		: ••
		Nat.	Loc.	Taxes	Tarif
1. Etudes du plan directeur			67	éd.	= 89
2Etudes techniques					
3. Exécution des travaux par les entreprises					·
4. Supervision et contrôle par l'Administration					
Coût global	30.000.000	100 %		•	. 1

- Sensibilisation de l'opinion en général et des femmes elles-mêmes à leur droit à la propriété			* * * * * * * * * * * * * * * * * * *
- Développement de la promotion immobilière privée.	- Permettre l'égalité d'accès à la parcelle et au logement	1	
l'implication des réseaux des caisses populaires dans le financement de l'habitat).	crédits en vue de l'amélioration du logement des populations à faibles revenus.	e 8000	Cette action permettra la construction de 8000 logements/an pendant la période 1996-2000.
- Application des conclusions issues des réflexions sur le financement de l'habitat (cf.	- Mettre en place une institution spécialisée dans le		Il est prévu un programme de construction de logements sociaux
- Application des conclusions du séminaire national sur la valorisation des matériaux locaux.	- Revaloriser les matériaux locaux et subventionner les autres matériaux importés intervenant dans la construction	our tous	6. Mise à disposition d'un logement décent pour tous les ménages
PLAN D'ACTIONS	STRATEGIES		OBJECTIFS

	***	0			Etudes du plan:directeur Etudes techniques
					2. Etudes techniques 3. Exécution des travaux par les entreprises 4. Supervision et contrôle par l'Administration
Tarif	Тахе	Financement Loc	Nat	Coûts estimés - Valeur en 1995 en F CFA	Eléments financiers détaillés

OBJECTIFS	STRATEGIES	PLAN D'ACTIONS
7. Aménagement de la voirie et développement des transports urbains	- Adapter l'aménagement de la voirie aux réalités - Viabilisation des quartiers urbaines burkinabè	- Viabilisation des quartiers
- Bonne desserte des centres villes et des périphéries	- Rendre accessible le prix du transport urbain	- Subvention du transport urbain
- Aménagement de la voirie urbaine	- Augmenter le nombre de bus	Total de Marie de Marie de La Company
- Rechargement de 250 km de voie en terre	- Le financement sera assuré par les populations et la Commune	- institution du Code de la Kodite pour tous les cyclomotoristes
	- Accroître la sécurité dans la circulation	- Sensibilisation de la population

Eléments financiers détaillés	Coûts estimés - Valeur en 1995 en F CFA		Financement	nt	
		Nat	Loc	Тахе	Tarif
Etudes du plan directeur Etudes techniques Exécution des travaux par des PME		25 %	75 %		
4. Supervision et contrôle par les techniciens de l'Administration					
Coût global	41,250,000,000				

Eléments financiers détaillés	Coûts estimés - Valeur en 1995 en F CFA		Financement	it ×	
		Nat	Loc	Taxe	Tạrif
Campagne d'information	120.000.000	ı			
Construction de centres d'hébergement	600.000.000	· :			
Renforcement de l'AEMO	167.500.000				
Enseignement braille et formation des enseignants	212.500.000				

STIC ATTE	STRATEGIES	PLAN D'ACTIONS
9. Amélioration des conditions sanitaires de la mère	- Améliorer l'état de santé de la mère et de l'enfant. - Augmenter la couverture vaccinale des enfants et des	- Renforcement des campagnes et des programmes d'équipement des centres urbains.
et de l'entant - Amélioration des conditions sanitaires des groupes	42 1 2	- Renforcement des activités du l'EV - Equipement des centres de soins - Renforcement des activités de la Centrale
vilnerables.	- Rendre opérationnels et accessibles les services de	d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques (CAMEG)
	Rendre accessibles les médicaments essentiels	 Formation du personnel médical et paramédical Création de mutuelle de santé.
	- Aider les groupes à améliorer les conditions d'hygiène de leur cadre de vie.	- Application des textes relatifs à la prise en charge des indigents

	Coûts estimés - Valeur en 1995		Financement			
Elámonto financiere détaillés	en F CFA					
Eleliens unancies demires		Nat	Loc	Taxe	Tarif	
المامانية بالمامانية	35.249.900.000		,			
Courgional						

OBJECTIFS	STRATEGIES	PLAN D'ACTIONS
10 Promotion des activités des Petites et Movennes	- Le programme reposera sur deux actions principales,	- Instauration du Fonds d'Appui aux PME, sous
10. Promotion des activités des Petites et Moyennes Entreprises (PME)	troi les	la forme de comptes ouverts dans les banques
A course une meilleure compétitivité des DMF existantes	de crédits d'investissement à des conditions adaptées.	privées.
Assurer une meilleure competitivité des l'AIE existantes et apporter un appui à la création de nouvelles	- Le financement sera assuré à travers un fonds spécial	- Mise en place du Comité de Contrôle du Fonds.
entreprises.	sous tutelle conjointe des Ministères des Finances, du	
10 24	Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat.	- Elaboration d'un guide de procédure pour
Consolider les emplois existants et créer de nouveaux		l'octroi des fonds.
emplois.	- Un Comité de contrôle du fonds sera constitué de	
P ·	manière paritaire entre les institutions et les	- Examen des dossiers de demande de l'aide et
Promouvoir les activités rémunératrices en faveur de 60	bénéficiaires.	présentation au Comité de Contrôle.
% des femmes et des jeunes filles dans le secteur		
informel.	- Les aides seront attribuées sur la base d'une analyse	- Mise en place de structure d'étude de faisabilité
	des résultats et des projets de l'entreprise.	des structures porteuses de revenus.
 Alléger de 80 % les tâches domestiques des femmes. 		
	- Vulgarisation des technologies appropriées	- Organisation et création d'autres structures de
- Susciter, organiser et encourager la formation		crédits.
technique et professionnelle des femmes.	- Formation des femmes à tous les niveaux.	- Recrutement des formateurs

Coût global 50.000.000	Nat Loc	Eléments financiers détaillés en F CFA Financemen	-
		Financ	!
	Taxe	ement	
	Tarif		

	SIKAIEGIES		
- Cerne d'enfant urbains urbains	r le problème de la mendicité, de l'abandon s et de la délinquance juvénile dans les centres	 Organiser des campagnes de sensibilisation sur les enfants et les jeunes en difficulté. Former et sensibiliser les familles à l'éducation 	
ion de l'encadrement et de la prise en charge s et jeunes en difficulté/en danger an du phénomène de l'exclusion sociale.	- Promouvoir une solidarité agissante en faveur des enfants, des jeunes en difficulté, des exclus sociaux des personnes démunies et/ou en difficulté	à la vie familiale - Ouvrir à cet effet une section de juridiction familiale par le Tribunal de Première Instance et assurer la formation d'au moins un juge et un conseiller familial	
- Appui aux personnes démunies et/ou en difficulté et de et de personnes démunies et/ou en difficulté et de personnes	- Promouvoir l'appui psychosocial en faveur des enfants et des jeunes en difficulté, des exclus sociaux, et des personnes démunies et/ou en difficulté.	 - Vulgariser et appliquer les textes sur l'abandon des enfants et sur l'inadaptation de l'exclusion sociale. 	
		 Initiation d'études pour comprendre les raisons sociales de l'exclusion dans les centres urbains et périurbains. 	
		 Organisation des campagnes d'Information. Education, Communication (IEC) pour prévenir l'exclusion sociale. Création de structures d'accueil pour les exclus 	
		sociaux. - Mise en application de la stratégie d'action communautaire et de réadaptation comminantaire.	
A		- Adoption et mise en application de plans nationaux en faveur des handicapés et des personnes du 3ème âge.	¥.

	Coûts estimés - Valeur en 1995		Financement		
Fléments financiers détaillés	en F CFA				
		Nat	Loc	Taxe	Tarif
Coût global	5.550.000.000				

er B Im_q

OBJECTIFS	STRATEGIES	PLAN D'ACTIONS
12. Promotion de la culture et des loisirs	- Création et/ou augmentation des terrains de sport	- Sensibilisation de la population aux bienfaits des activités de culture et de loisirs
Permettre l'accès de tous à la culture et aux loisirs Promouvoir la pratique du sport	- Création des bibliothèques municipales - Promotion des activités de vacances pour les familles	- Construction de bibliothèques communales et aménagement de terrains de jeux et de sport
	- Création des structures de loisirs adaptées aux handicapés	- Mise en jeu de coupes pour promouvoir la pratique du sport
	- Revalorisation des activités de loisirs traditionnels (lutte, danse, jeux de société)	- Vulgarisation des jeux de société

	Coûts estimés - Valeur en 1995		Financement		
Eléments financiers détaillés	en F CFA				
LIMITALIA DI TAMBINI DI TAMBINI DI LIMITALIA		Nat	Loc	Taxe	Tarif
2	1 512 966 700				
Coût global	1.513.866.700				

ş # 1

	OBJECTIFS	STRATEGIES	PLAN D'ACTIONS
Ş .	13. Approvisionnement en eau potable	- Etude des eaux de surface et des eaux souterraines du navs en vue de connaître leur état	- Préparer un programme d'alimentation des quartiers non desservis commenant les études
<u>)</u> .	- Gérer rationnellement la ressource en eau de façon à garantir un équilibre permanent entre développement et	- Suivi de la qualité des eaux	techniques et le montage financier. I ancer une campaone d'information dans les
ie:	- Garantir aux générations futures la nérennité de la	- Protection des ressources en eau	quartiers concernés par le programme.
	ressource en veillant à préserver sa qualité.	- Mise en oeuvre du projet AEP OUAGA-ZIGA	- Réaliser les réseaux d'alimentation principale.
	- Contribuer à la couverture totale des besoins des populations urbaines et semi-urbaines en eau potable.	- Amélioration du pompage et du traitement de l'eau à Nasso (Bobo-Dioulasso)	- Réaliser les raccordements individuels à la demande.
	- Démarrer le projet AEP OUAGA-ZIGA en 1996 - Réduire le déficit en eau à Nasso (Bobo-Dioulasso)	- Rénovation des tronçons vétustes du réseau et remplacement des compteurs défaillants	
	- Réduire les pertes d'eau à Bobo-Dioulasso	- Réalisation d'enquêtes socio-économiques dans d'autres villes en vue d'une maîtrise de la demande en eau potable	
		- Formation à l'utilisation et à la gestion des équipements avant et après réalisation.	

Coût global 66.895.000.000	Eléments financiers détaillés	Coûts estimés - Valeur en 1995 en F CFA	The state of the s	Financement	ant	
99	8		Nat	Гос	Taxe	Tarif
	Coût global	96.895.000.000				

11

OBJECTIFS	STRATEGIES	PLAN D'ACTIONS
	- Suivi, entretien et protection des réalisations forestières	 Création d'emplois et de revenus en milieu rural.
l'offre et la demande en bois-énergie.	- Suivi de la production des plants	- Vulgarisation effective dans tout le pays
	- Animation et formation	u annes som ces a energie que le bois de chântie.
		- Mise en place d'un comité du programme.
	des formations naturelles (PNAF)	- Etablissement d'un plan d'approvisionnement.
	Réalisation de plantations	
	- Installation de micro-unités de valorisation des résidus agricoles et de la paille sauvage	
	- Mise en oeuvre du projet briquetage	
	- Promotion de l'utilisation des énergies de substitution (gaz butane, biogaz, énergie solaire) et des foyers améliorés.	
	la production des plants on et formation tion du programme national d'aména tions naturelles (PNAF) on de plantations ion de micro-unités de valorisation des et de la paille sauvage oeuvre du projet briquetage on de l'utilisation des énergies de subs ne, biogaz, énergie solaire) et des	- Vulgarisation effective dans tout le pay d'autres sources d'énergie que le bois de chauffe Mise en place d'un comité du programme Etablissement d'un plan d'approvisionnement.

			global 2.000.000.000	Coût global
Taxe	Loc	Nat		
	Financement	H	Eléments financiers détaillés Coûts estimés - Valeur en 1995 en F CFA	Eléments fina

Programme quinquennal d'amélioration des services urbains et estimation des coûts de mise en oeuvre

OBJECTIFS	STRATEGIES	PLAN D'ACTIONS
15. Evacuation des déchets solides urbains	- Organisation de campagnes d'information et de sensibilisation des populations	- Mise en place d'un comité de programme.
- Changer les comportements des producteurs et autres		- Mise en place d'un programme de campagne.
acteurs en la matière.	- Appui aux structures décentralisées dans la conception	
- Maîtriser la gestion des déchets solides urbains.	et la mise en place de systèmes efficaces de gestion des déchets.	n .
- Améliorer le cadre de vie et la qualité de la vie.	- Création de coopératives de collecte.	
- Evacuer annuellement 70 % des ordures ménagères.	- Aménagement de décharges contrôlées.	

		Coûts estimés - Valeur en 1995			Financoment		
Eléments financiers détaillés		en F CFA		-			
	2.5325		7	Nat	Loc	Taxe	Tarif
Cofit global		2.500.000.000					

OBJECTIFS	STRATEGIES	PLAN D'ACTIONS
16. Evacuation et traitement des eaux usées	- Sensibilisation, formation et promotion	- Formation de 200 artisans à la fabrication
domestiques et des excreta	- Education sanitaire scolaire	d'équipements sanitaires.
- Préserver le cycle de l'eau	PERSONAL PRINTERS OF THE PERSON OF THE PERSO	- Construction de 11.150 nouvelles latrines et
Changer las comportaments des externs	- Assainissement autonome	3.000 latrines à fosse fixe par des latrines VIP
Complete you activities and methors	- Assainissement collectif	
- Améliorer les conditions d'hygiène des populations.		8750
- Construction de 11.150 latrines, 2.200 fosses septiques.	- Elaboration de plans stratégiques pour les villes de Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya, Banfora.	
- Couverture à 50%.	- Elaboration de textes d'application du Code de l'Environnement et leur application effective.	
1. Mark		
	H 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	200

Eléments financiers détaillés	Coûts estimés - Valeur en 1995 en F CFA	Financement			v
		National	Local	Taxe	Tarif
1. Etudes du plan directeur				-	
2. Etudes techniques					
3. Exécution des travaux par les entreprises					
4. Supervision et contrôle par l'Administration					
Coût global	4.183.000.000	2,08	97,92		

Programme quinquennal d'amélioration des services urbains et estimation des coûts de mise en oeuvre

OBJECTIFS	STRATEGIES	PLAN D'ACTIONS
17. Traitement des déchets industriels et biomédicaux	- Rencontres de concertation entre le MEE, les Municipalités, chercheurs, industriels, ONG	- Mise en place d'un comité de programme.
acteurs de l'industrie	- Information et sensibilisation sur les problèmes de l'environnement industriel.	- Mise en place d'un programme,
- Maîtriser les rejets de l'activité industrielle, leur valorisation et leur élimination	- Examen des résidus et rejets des diffèrentes unités de production industrielle ou établissements assimilés et	
- Limiter les atteintes portées à l'environnement	proposition de solutions Inventaire des industries potentiellement polluantes.	
	- Etablissement d'une situation de la pollution dans les zones sensibles du pays.	
	- Elaboration de textes d'application du Code de l'Environnement	
8	- Proposition de normes de rejets	

Eléments financiers détaillés	Coûts estimés - Valeur en 1995 en F CFA		Financement		
		Nat	Loc	Taxe	Tarif
Coût global	2.500.000.000				
				:	

OBJECTIFS	STRATEGIES	PLAN D'ACTIONS
18. Lutte contre la pollution atmosphérique	 Corriger les données disponibles en matière de pollutions liées aux transports. 	- Mise en place d'un comité dans chaque arrondissement.
- Prendre en compte les problèmes environnementaux liés aux transports	- Mener des études sur le trafic routier dans les principales villes du pays.	- Elaboration d'un programme de campagne.
- Limiter les pollutions liées aux transports	- Réalisation de campagnes d'information et de sensibilisation des populations.	
- Réduire au minimum les diverses	- Information et sensibilisation des décideurs	
sources de bouniou annospitei ique	 Renforcement du contrôle des véhicules et des cyclomoteurs. 	
	Coûts estimés - Valeur en 1995	Financement

	Coût global		Elements linanciers detailles	
	4.000.000.000		en F CFA	Coûts estimés - Valeur en 1995
		Nat	· 1 2 2 2	
	,	Loc	A STAN STAN STAN STAN STAN STAN STAN STA	Financement
,		Taxe		
		Tarif		

OBJECTIFS	STRATEGIES	PLAN D'ACTIONS
19. Evacuation et drainage des eaux pluviales et des eaux de ruissellement	- La conception et le suivi du programme seront assurés conjointement par les pouvoirs publics, les	- Mise en place d'un comité de coordination des opérations.
- Préserver le cycle de l'eau	concessionnaires, les representains des matients.	- Etablissement du plan directeur d'équipement des
- Faciliter le drainage des eaux de pluies	- Le financement sera assuré avec la participation des habitants et à partir de la fiscalité communale.	quartiers non viabilisés, approuvé par le comité de coordination.
- Réduire les catastrophes naturelles (inondations)	- Les Collectivités locales seront les maîtres d'ouvrages des opérations de viabilisation.	- Mise en place d'un compte spécial de viabilisation.
- Ouvrir et améliorer 250 km de voies		- Etude technique des travaux de viabilisation dans les
	- La conduite des opérations sera assurée par une	quartiers.
- Permettre l'accès des quartiers en toute saison.	agence specialisee privee on publique.	- Mobilisation des financements complémentaires sur
	- Les travaux de viabilisation seront lancés au fur et à	aide extérieure.
	mesure de la mobilisation des montants nécessaires.	
		 Passation des marchés avec les entreprises.
	- La conception des ouvrages fera appel à des travaux à	
	haute intensité de main d'oeuvre si possible.	- Exécution des travaux dans les quartiers.

Eléments financiers détaillés	Coûts estimés - Valeur en 1995 en F CFA		Financement		
		Nat	. roc	Taxe	Tarif
Coût global	123.750.000.000		;		

OBJECTIFS	STRATEGIES	PLAN D'ACTIONS
20. Aménagements navsagers	 Inventaire de l'ensemble des espaces verts du pays. 	- Rédaction des textes régissant l'aménagement et la
	- Elaboration et application de textes réglementaires	gestion des espaces verts.
- Sensibiliser et éduquer les populations pour la	sur l'aménagement et la gestion des espaces verts.	- Aménagement de 500 nouveaux espaces verts dans
réalisation de plantations urbaines.	- Réaménagement d'espaces verts dans les deux	cinq grandes villes, cinq villes moyennes et autres
	grandes villes	chefs-lieux de province.
- Reverdir les villes	- Aménagement de nouveaux espaces verts dans cinq	- Réalisation de nouvelles plantations à
	grandes villes, cinq villes moyennes et les autres chefs-	* Ouaga et Bobo : 50 km/ville.
- Créer des sites verdoyants à buts multiples	lieux de province.	* Koudougou, Ouahigouya, Banfora, 20 km/ville
	- Elagage des plantations de l'époque coloniale	* Autres chefs-lieux de province : 5 km/ville soit un
- Contribuer au développement des compétences en	- Réalisation de nouvelles plantations urbaines	total de 285 km
matière d'aménagement paysager	- Réalisation de nouvelles plantations interurbaines.	- réalisation de 300 km de plantation interurbaine
	- Conception et diffusion d'outils de sensibilisation et	- formation des jardiniers privés, communaux et du
- Mettre en place une réglementation en matière	d'éducation des populations	public sur les techniques d'aménagement et
	"- Elaboration et diffusion de documents techniques	d'entretien de jardins.
	- Formation de jardiniers sur les techniques	
	d'aménagement et d'entretien des jardins publics	

Eléments financiers détaillés	Coûts estimés - Valeur en 1995 en F CFA		Financement		
		Nat	Loc	Taxe	Tarif
1. Etudes du plan directeur	1.100.000.000	1	100 %	1	•
 Etudes techniques Exécution des travaux par les entreprises Supervision et contrôle par l'Administration 					
Coût global	2.500.000.000				

2.2. Eléments financiers récapitulatifs du programme quinquennal

Elaboration des plans stratégiques de dévelc Informatisation des parcelles Aménagement de l'habitat spontané Création d'une banque de l'habitat Elaboration d'un Code de l'Urbanisme et de Constructions sociales Aménagement de la voirie et développemen Relèvement des taux de scolarisation des fill Amélioration des Petites et Moyennes Entrepri Insertion sociale Promotion de la culture et des loisirs Approvisionnement en énergie domestique Evacuation des déchets solides urbains Evacuation et traitements des eaux usées dor Traitement des déchets industriels et bioméd Lutte contre la pollution atmosphérique Evacution et drainage des eaux pluviales et c	387 524 266 700	Total général	1
Elaboration des plans stratégiques de développement Informatisation des parcelles Anrénagement de l'habitat spontané Création d'une banque de l'habitat et de la Construction Constructions sociales Elaboration d'un Code de l'Urbanisme et de la Construction Constructions sociales Anrénagement de la voirie et développement des transports urbains Refévement des taux de scolarisation des filles, des fernmes et des groupes sociaux vulnérables Anrélioration des conditions sanitaires de la mère et de l'enfant Promotion des Petites et Moyennes Entreprises Insertion sociale Promotion de la culture et des loisits Promotion des déchets solides urbains Evacuation et traitements des eaux usées domestique Evacuation et traitements des eaux usées domestiques et des excréta Lutte contre la pollution atmosphérique Evacuation et drainage des eaux pluviales et des eaux de ruisselement Evacution et drainage des eaux pluviales et des eaux de ruisselement 123	2 500 000 000	Aménagements paysagers	
Elaboration des plans stratégiques de développement Informatisation des parcelles Arrétagement de l'habitat spontané Création d'une banque de l'habitat Elaboration sociales Arrétagement de la voirie et développement des transports urbains Arrétioration des conditions sanitaires de la mère et de l'enfant Refèvement des taux de scolarisation des fernmes et dès groupes sòciaux vulnérables Arrétioration des Petites et Moyennes Entreprises Fromotion des Petites et Moyennes Entreprises Insertion sociale Promotion de la culture et des loisirs Approvisionnement en énergie domestique Evacuation des déchets solides urbains Fraitement des déchets industriels et biomédicaux Lutte contre la pollution atmosphérique 4 Traitement des déchets industriels et biomédicaux	123 750 000 000	Evacution et drainage des eaux pluviales et des eaux de ruisselement	
Elaboration des plans stratégiques de développement Informatisation des parcelles Aménagement de l'habitat spontané Création d'une banque de l'habitat spontané Création d'une banque de l'Iurbanisme et de la Construction Constructions sociales Arnénagement de la voirie et développement des transports urbains Relèvement des taux de scolarisation des filles, des femmes et des groupes sociaux vulnérables Arnélioration des conditions sanitaires de la mère et de l'enfant Promotion des Petites et Moyennes Entreprises Insertion sociale Promotion de la culture et des loisirs Approvisionnement en énergie domestique Evacuation des déchets solides urbains Evacuation et traitements des eaux usées domestiques et des excréta Traitement des déchets industriels et biomédiçaux 2 2	4 000 000 000	Lutte contre la pollution atmosphérique	
Elaboration des plans stratégiques de développement Informatisation des parcelles Amériagement de l'habitat spontané Création d'une banque de l'habitat Elaboration d'une banque de l'habitat Elaboration d'une banque de l'Habitat Elaboration d'une banque de l'Urbanisme et de la Construction Constructions sociales Annénagement de la voirie et développement des transports urbains Relèvement des taux de scolarisation des filles, des femmes et des groupes sociaux vulnérables Annélioration des conditions sanitaires de la mère et de l'enfant Pronnotion des Petites et Moyennes Entreprises Insertion sociale Pronnotion de la culture et des loisirs Approvisionnement en eau potable Approvisionnement en énergie domestique Evacuation des déchets solides urbains Evacuation et traitements des eaux usées domestiques et des excréta	2 500 000 000	Traitement des déchets industriels et biomédicaux	
Elaboration des plans stratégiques de développement Informatisation des parcelles Arrénagement de l'habitat spontané Création d'une banque de l'habitat Elaboration d'une banque de l'habitat Elaboration d'une code de l'Urbanisme et de la Construction Constructions sociales Arnénagement de la voirie et développement des transports urbains Relèvement des taux de scolarisation des filles, des fernmes et des groupes sociaux vulnérables Arnélioration des conditions sanitaires de la mère et de l'enfant Promotion des Petites et Moyennes Entreprises Insertion sociale Promotion de la culture et des loisirs Approvisionnement en eau potable Approvisionnement en énergie domestique Evacuation des déchets solides urbains	4 183 000 000	Evacuation et traitements des eaux usées domestiques et des excréta	:
Elaboration des plans stratégiques de développement Informatisation des parcelles Aménagement de l'habitat spontané Création d'une banque de l'habitat Elaboration d'une banque de l'Urbanisme et de la Construction Constructions sociales Arnénagement de la voirie et développement des transports urbains Reièvement des taux de scolarisation des filles, des femmes et des groupes sociaux vulnérables Arnélioration des conditions sanitaires de la mère et de l'enfant Promotion des Petites et Moyennes Entreprises Insertion sociale Promotion de la culture et des loisirs Approvisionnement en eau potable Approvisionnement en énergie domestique	2 500 000 000	Evacuation des déchets solides urbains	
Elaboration des plans stratégiques de développement Informatisation des parcelles Aménagement de l'habitat spontané Création d'une banque de l'habitat Elaboration d'une banque de l'habitat Elaboration d'une banque de l'Urbanisme et de la Construction Constructions sociales Arriénagement de la voirie et développement des transports urbains Relèvement des taux de scolarisation des filles, des femmes et des groupes sociaux vulnérables Arriénagement des conditions sanitaires de la mère et de l'enfant Promotion des Petites et Moyennes Entreprises Insertion sociale Promotion de la culture et des loisirs 50 Approvisionnement en eau potable	2 000 000 000	Approvisionnement en énergie domestique	
Elaboration des plans stratégiques de développement Informatisation des parcelles Auxénagement de l'habitat spontané Création d'une banque de l'habitat Elaboration d'une banque de l'habitat Elaboration d'une banque de l'Urbanisme et de la Construction Constructions sociales Arnénagement de la voirie et développement des transports urbains Relèvement des taux de scolarisation des filles, des femmes et dés groupes sociaux vulnérables Arnélioration des conditions sanitaires de la mère et de l'enfant Promotion des Petites et Moyennes Entreprises Insertion sociale Promotion de la culture et des loisirs 1 1 2 2 35 36 37 37 38 38 39 39 39 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30	66 895 000 000	Approvisionnement en eau potable	
Elaboration des plans stratégiques de développement Informatisation des parcelles Aménagement de l'habitat spontané Création d'une banque de l'habitat Elaboration d'un Code de l'Urbanisme et de la Construction Constructions sociales Araénagement de la voirie et développement des transports urbains Relèvement des taux de scolarisation des filles, des femmes et des groupes sociatux vulnérables Amélioration des conditions sanitaires de la mère et de l'enfant Promotion des Petites et Moyennes Entreprises Insertion sociale ACTIONS 1 2 2 2 2 35 35 35 35 36 37 37 38 38 38 38 38 39 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30	1 513 866 700	Promotion de la culture et des loisirs	
Elaboration des plans stratégiques de développement Informatisation des parcelles Arménagement de l'habitat spontané Création d'une banque de l'habitat Elaboration d'un Code de l'Urbanisme et de la Construction Constructions sociales Arménagement de la voirie et développement des transports urbains Relèvement des taux de scolarisation des filles, des femmes et des groupes sociaux vulnérables Armélioration des Conditions sanitaires de la mère et de l'enfant Promotion des Petites et Moyennes Entreprises 50	5 500 000 000	Insertion sociale	
Elaboration des plans stratégiques de développement Informatisation des parcelles Aménagement de l'habitat spontané Création d'une banque de l'habitat Elaboration d'un Code de l'Urbanisme et de la Construction Constructions sociales Arnénagement de la voirie et développement des transports urbains Relèvement des taux de scolarisation des filles, des femmes et des groupes sociaux vulnérables Arnélioration des conditions sanitaires de la mère et de l'enfant 35	50 000 000 000	Promotion des Petites et Moyennes Entreprises	
Elaboration des plans stratégiques de développement Informatisation des parcelles Aménagement de l'habitat spontané Création d'une banque de l'habitat Elaboration d'un Code de l'Urbanisme et de la Construction Constructions sociales Aménagement de la voirie et développement des transports urbains Aménagement des taux de scolarisation des filles, des femmes et des groupes sociaux vulnérables 40 Relèvement des taux de scolarisation des filles, des femmes et des groupes sociaux vulnérables	35 249 900 000	Amélioration des conditions sanitaires de la mère et de l'enfant	
Elaboration des plans stratégiques de développement Informatisation des parcelles Aménagement de l'habitat spontané Création d'une banque de l'habitat Elaboration d'un Code de l'Urbanisme et de la Construction Constructions sociales Arnénagement de la voirie et développement des transports urbains 41 2	212 500 000	Relèvement des taux de scolarisation des filles, des femmes et des groupes sociaux vulnérables	
Elaboration des plans stratégiques de développement Informatisation des parcelles Aménagement de l'habitat spontané Création d'une banque de l'habitat Elaboration d'un Code de l'Urbanisme et de la Construction Constructions sociales ACTIONS 400	41 250 000 000	Aménagement de la voirie et développement des transports urbains	7 /
Elaboration des plans stratégiques de développement Informatisation des parcelles Aménagement de l'habitat spontané Création d'une banque de l'habitat Elaboration d'un Code de l'Urbanisme et de la Construction	40 000 000 000	Constructions sociales	
ACTIONS Elaboration des plans stratégiques de développement Informatisation des parcelles Aménagement de l'habitat spontané Création d'une banque de l'habitat	30 000 000	Elaboration d'un Code de l'Urbanisme et de la Construction	
ACTIONS Elaboration des plans stratégiques de développement Informatisation des parcelles Aunénagement de l'habitat spontané	2 000 000 000	Création d'une banque de l'habitat	4
ACTIONS Elaboration des plans stratégiques de développement Informatisation des parcelles	1 500 000 000	Aménagement de l'habitat spontané	
ACTIONS Elaboration des plans stratégiques de développement	1 440 000 000	Informatisation des parcelles	2
ACTIONS	500 000 000	Elaboration des plans stratégiques de développement	1
ACTIONS			
	COUTS	ACTIONS	DORDRE

one gif

CONCLUSION

Le suivi des activités inscrites dans le plan d'action national nécessitera :

- la mise en place d'un comité national de suivi et des évaluations (mi-parcours et post)
- la tenue d'ateliers pour l'implication de l'ensemble des partenaires.

Bien que des efforts louables aient déjà été faits, le Burkina a besoin de l'appui de ses partenaires au développement, tant au niveau bilatéral que multilatéral pour mener à bien le plan d'action national.

Cette assistance s'avère nécessaire aussi bien du point de vue technique que financier et matériel. Il a aussi besoin de l'expertise internationale pour l'aider à définir une politique nationale dans les différents secteurs du développement des villes.

Par exemple, pour soutenir les collectivités locales dans la gestion, un appui en équipements, (camions de collecte, bacs à ordures) sera d'un apport appréciable. Le financement de petites unités de valorisation et de recyclage des déchets, de la viabilisation des zones loties, des activités rémunératrices des femmes, contribuera à protéger l'environnement et à générer des emplois et des revenus pour les populations démunies des centres urbains.

Le Burkina a aussi besoin du soutien des partenaires pour développer des énergies alternatives afin de réduire la consommation du bois de chauffe.

Enfin, la contrainte majeure à la réalisation du plan demeure le financement. Des facilités dans ce domaine constitueraient un atout majeur pour une conduite heureuse du Plan d'action. Dans ce sens, le montage et la mise en oeuvre d'un quatrième projet de développement urbain s'avère nécessaire dès la fin du troisième projet en cours.

Malgré les efforts conjugués des pouvoirs publics, des ONG et du privé pour l'amélioration du niveau de développement au Burkina Faso, beaucoup reste encore à faire.

- Le développement rapide du phénomène d'urbanisation au Burkina Faso commande l'élaboration et la mise en place d'une politique cohérente et globale des villes.
- Cette politique cohérente s'inscrira dans un canevas général du développement du pays sous la forme d'un schéma national d'aménagement du territoire.
- Le gouvernement établira une stratégie globale du développement s'appuyant sur un réseau de pôles urbains pour impulser le développement régional dans le cadre de la décentralisation en cours.

BIBLIOGRAPHIE DU RAPPORT NATIONAL

1. DOCUMENTS RELATIFS AU CADRE COMMUNAL

Rapports de la commission ad hoc sur le diagnostic des besoins de démarrage des communes de plein exercice/ CND. - Ouaga : CND, 1994. - 57 p + graph.

L'Elu et la Commune/ Ouattara Soungalo. - Ouaga : CND, 1994. -104 p.

Décentralisation et politique de ville : les mécanismes d'appui financier développés par la CND. - Ouaga : CND, Août 1995. - 15 p.

Scénarios de fonds d'appui aux communes / GREFCO.- Ouaga : CND, Janvier 1995.

Etude sur la mise en place d'un instrument d'appui institutionnel aux communes / KIEMDE Paul. - Ouaga : CND, Janvier 1995.

2. DOCUMENTS RELATIFS AU CADRE GENERAL DE LA DECENTRALISATION

Etude de base sur l'état de la décentralisation au Burkina Faso : la décentralisation à partir des sources des projets de l'Etat et des ONG/ YAMEOGO Denise. - Ouaga : CND, 1994. - 24 p.

Etude de base sur l'état de la décentralisation au Burkina Faso : les aspects juridiques de la décentralisation / KIEMDE Paul. - Ouaga : CND, 1994 - 56 p.

Etude de base sur l'état de la décentralisation au Burkina Faso : la décentralisation à partir du vécu quotidien des intervenants et des communautés de base / OUALI Firmin. - Ouaga : CND, 1994. -61 p.

Etude de base sur l'état de la décentralisation au Burkina Faso : rapport de synthèse / OUALI Firmin, KIEMDE Paul, YAMEOGO Denise. - Ouaga : CND, 1994. - 27 p. + annexes.

Mise en oeuvre de la politique de décentralisation au Burkina Faso/ CND. - Ouaga : CND, Juin 1994. - 9 p.

Quelle décentralisation pour le Burkina Faso ?/ CND. - Ouaga : CND, (sd). 5 p.

Les bénéfices de la décentralisation : communication du président de la CND lors des journées parlementaires des 12, 13 et 14 Octobre 1994. - 12 p.

Rapport de la commission ad hoc sur la répartition des compétences entre l'Etat, la Province et la Commune / KIEMDE Paul, PODA Sié de la Croix, SAWADOGO Alassane. - Ouaga : CND, Novembre 1994. - 43 p.

Mobilisation et répartition des ressources locales / CND. - Ouaga : CND, 1995. - 21 Ps

Les pouvoirs politiques locaux au Burkina Faso / LAURENT Pierre-Joseph.- Ouaga : CND, Avril 1995. -99 p. + annexe + Rapport de mission GUISSOU Basile ; ILBOUDO Marie Mechtilde.

3. DOCUMENTS RELATIFS A LA MISSION, A LA STRATEGIE D'ACTION ET AU FONCTIONNEMENT DE LA CND

Objet, stratégies, activités, modalités de suivi et de coordination : plan d'action 1994-1995/CND.- Ouaga : CND, 1994. - 27 p.

Mission, stratégies, plan d'action de la mise en oeuvre de la décentralisation au Burkina Faso / SAWADOGO Raogo Antoine. - Ouaga : CND, Janvier 1994. - 24 p.

Stratégies et plan d'action de la mise en oeuvre de la décentralisation au Burkina Faso / SAWADOGO Raogo Antoine. - Ouaga : CND, Juillet 1994. - 15 p;

4. DOCUMENTS GENERAUX

Structure et fonctionnement de l'Administration locale au Burkina Faso /OUATTARA Soungalo - Ouaga: CND, 1994. - 35 p.

Recueil de textes sur l'organisation et le fonctionnement de l'Administration et des institutions au Burkina Faso / CND. - Ouaga : CND, 1994. - 50 p. + annexes.

La décentralisation en Afrique de l'Ouest, série de séminaires PM-V, Ouagadougou du 5 au 8 Avril 1994.

- Ministère des Transports : Séminaire national sur les transports urbains à Ouagadougou : Avril 1993
- Conseil Economique et Social du BURKINA FASO : La politique des villes : Février 1995
- BELISLE, F.J (1991) : Pour résoudre la crise urbaine des villes du Sud . Ecodécision n°3 P67-69.
- Burkina Faso (1991) Rapport du Burkina "Fondements pour un Développement Durable".
- Ministère de l'Environnement et de l'Eau (1995) : Document de Stratégie Globale en matière d'Environnement et d'Eau
- Ministère de l'Environnement et de l'Eau (1995) : Plan d'action de la Direction Générale de la Préservation de l'Environnement
- Ministère de l'Environnement et de l'Eau (1995) : Plan d'action de la Direction Générale des Eaux et Forêts
- Ministère de l'Environnement et de l'Eau : Direction Générale de l'Hydraulique (1995) . Avant projet de stratégie et de plan d'action de gestion et de protection de la ressource.

- Ministère de l'Environnement et de l'Eau (1995). Plan d'action du secteur Eau. Projet de stratégie globale de l'ONEA sur la période 1996-1997.
- Ministère de l'Eau : Office National de l'Eau et de l'Assainissement (1991). Plan stratégique d'Assainissement de la ville de Ouagadougou : Analyse de la situation.
- Ministère de l'Environnement et du Tourisme (1994). Plan d'action National pour l'Environnement.
- Ministère de l'Equipement. Secrétariat d'Etat à l'Habitat et à l'Urbanisme DGUT DRVF Schéma de Développement et d'Aménagement Urbain de Bobo-Dioulasso : Rapport de présentation 1989
- Ministère des Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme/ CNUEH (1995) : Les indicateurs humains du Burkina Faso ; Etude réalisée par KABORE Alassan et SANOU Basilisa
- Ministère des Travaux Publics, de l'Habitat et l'Urbanisme Direction Générale de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers (1994): Etude d'Aménagement du Grand Ouaga. Etudes réalisées par GUIEBO Joseph, BAGRE Alain, PARE Oumarou et NOMBRE Adama.
- Ministère de l'Habitat : Séminaire National sur l'Habitat Ouagadougou du 17 au 22 Novembre 1975
- NANE, O, (1993) Cours d'Impact Environnemental de l'Urbanisation Université Senghor d'Alexandrie (EGYPTE)
- Souleymane ZEBA , (1995) La Fondation des amis de la nature (NATURAMA)/WORLD Resources Institute (WRI) USA Rôle des ONG dans la réforme des politiques de gestion des ressources naturelles au Burkina Faso document de synthèse
- OUEDRAOGO Noraogo Henri : Aménagements urbains et spéculation foncière à Ouagadougou de 1960 à nos jours, Mémoire de fin de cycle, ENAM, Cycle supérieur, Mars 1991, 108 pages.
- Agence de Coopération Culturelle et Technique: Réseaux habitat urbain, Aménagements en quartiers spontanés africains, 296 pages.
- JAGLIN S., LE BRIS E., MARIE A., OSMONT A., OUATTARA A., OUEDRAOGO J.P., PIRON-ARAUD M., POUSSI M., SANOU/SOME B.:
 Les Enjeux des extensions urbaines à Ouagadougou/Burkina Faso 1984-1990, janvier 1992.
- Textes portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF), Ouagadougou, Juin 1991, 174 pages.
- Déclaration sur les Etablissements Humains, 1976 et Plan d'action de Vancouver, 46 pages.

- A. OUATTARA/KABORE : La politique de logement au Burkina Faso, Quelle place pour les populations à faibles revenus dans une ville comme Ouagadougou? Mémoire du Diplôme supérieur de travail social international, Université d'Aix-Marseille II, Mars 1994.
- Ministère de l'Action Sociale et de la Famille/DPF : Rapport du séminaire de réflexion sur l'éducation à la vie familiale du 2 au 9 mars 1992 à Ouagadougou.
- Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation de Masse : Plan d'action pour l'éducation des filles 1994.
- Discours de Mme le Ministre de l'Action Sociale à l'ouverture de la "Maison du coeur".
- Ministère des Finances et du Plan/Ministère de la Santé et de l'Action sociale et de la Famille : Plan d'action national pour la survie, la protection et le développement de l'enfant au Burkina Faso pour les années 1990.
- Ministère des Finances et du Plan/Secrétariat d'Etat au Plan : Stratégies nationales et plan d'action pour le renforcement du rôle des femmes dans le processus de développement.
- UNICEF: La situation des enfants dans le monde, 1995.
- UNICEF: Analyse de la situation des femmes et des enfants au Burkina Faso, Novembre 1994, 96 pages.
- Banque Mondiale : Rapport sur le développement dans le monde, 1990, 287 pages.
- Banque mondiale: Rapport sur le développement dans le monde 1994: une infrastructure pour le développement, 268 pages.



ANNEXES

1. Arrêté n°95-001/PM/MTPHU portant création, attributions et fonctionnement d'un Comité National pour Habitat II.

LE PREMIER MINISTRE

VU Le Décret n°94-121 du 20 mars 1994 portant nomination du Premier Min	istre;
VU Le Décret n°94-122/PRES/PM du 22 mars 1994 portant composition du	
Gouvernement du Burkina Faso;	
VU Le Décret n°94-264/PRES/PM du 7 juillet 1994 portant attribution des m	embres
du Gouvernement ;	
VU Le Décret n°94-303/PRES/PM/TPHU du 28 juillet 1994 portant organisa	tion du
Ministère des Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme;	
VU Les résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies et de la Comr	nission
des Nations Unies sur les Etablissements Humains relatives à la Conférer	ice
d'Habitat II ;	
VU La lettre du 14 septembre 1994 du Secrétaire Général de la Conférence de	es
Nations Unies sur les Etablissements Humains (Habitat II);	

Sur proposition du Ministre des Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme;

ARRETE

<u>Article 1er</u>: Il est créé un Comité National préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains (Habitat II) dénommé: "Comité National pour Habitat II". Ce Comité est chargé de concevoir et de mettre en oeuvre un plan d'action national portant sur:

- Les établissements humains urbains et ruraux ;
- L'environnement;
- Le partenariat entre secteurs public, privé, ONG;
- Le renforcement des capacités institutionnelles pour permettre un suivi des performances urbaines à travers les indicateurs.

Article 2 : Les principales activités du Comité sont :

- Adopter un programme de travail;
- Renforcer le processus participatif;
- Analyser le développement des Etablissements Humains au Burkina Faso ;
- Préparer un rapport national sur la situation et les perspectives des Etablissements Humains au Burkina Faso;
- Continuer le processus d'analyse et de consultation au-delà de 1996.

Article 3 : Le Comité National pour Habitat II est composé comme suit :

Président : Le Ministre des Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme ou son

représentant;

Rapporteur : Le Directeur Général de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers ; Membres : Ministère des Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme : 3

représentants;

Ministère de l'Environnement et du Tourisme : 2 représentants ; Ministère de l'Economie, des Finances et du Plans : 2 représentants ; Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche

Scientifique: 2 représentants;

Ministère de la Communication et de la Culture : 1 représentant ; Ministère de l'Administration Territoriale : 3 représentants ; Ministère de l'Action Sociale et de la Famille : 1 représentant ;

Ministère de l'Eau : 1 représentant :

Les Organisations non Gouvernementales : 5 représentants ;

Secteur Privé: 3 représentants;

Le Secrétariat Permanent du Plan d'Action National pour l'Environnement :

1 représentant ;

Le Conseil Economique et Social: 2 représentants.

Article 4: Le Comité National pour Habitat II s'organise et adopte le mode de fonctionnement qui lui permet de remplir la mission que lui confère le présent arrêté. Il peut faire appel à toute personne dont la compétence est

jugée utile.

Article 5: Les fonctions de Président, rapporteur ou membre du Comité ne donnent droit à aucun avantage particulier. Toutefois, le Ministre des Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme veillera à pourvoir les commodités raisonnelles nécessaires en les fonctions que les fonctions et le Comité de l'Urbanisme veillera à pourvoir les commodités raisonnelles nécessaires en les fonctions de Président, rapporteur ou membre du Comité ne donnent droit à aucun avantage particulier.

raisonnables nécessaires au bon fonctionnement du Comité.

Article 6: Le Ministre des Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature et sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 2 mars 1995

Roch Marc Christian KABORE

Ampliations:

- Présidence du Faso A.T.C.R.
- Diffusion Générale.

2. Liste des participants au séminaire préparatoire (Habitat II)

NUMERO	NOM & PRENOMS	INSTITUTION	TELEPHONE
	KABORE Joseph	Ministre TPHU	32-49-05
	COMPACRE Viviane	Ministre délégué HU	30-73-33
3	TOE Issa	SG TPHU	32-49-54
	ADOUBE G. Michel	Mairie de Pô	39-00-14
	BAKYONO Valentine	Commune Ouaga	30-56-52
	BAMBARA Z. Parfait	Min. Communic & Culture	31-09-27
	BAYILI Paul	ONASENE	30-72-94
	BELEMSAGHA Anatole	DG SOCOGIB	30/01/1997
	COMPAORE Martine	Min. Action Sociale	34-19-42
	DERME Alassane	Commune Ouaga	
	DRABO Mohamed	AAEDC	32-27-41
	ERNESTO Copez	Commune Ouaga	
	GANOU Gniniby	Ministère du Plan	30-68-37
	GUETIN Laurent	IMPACT	31-20-76
	HAMIDOU Ousmane	ADP	31-46-84
	HEMA Bakary	AITB	30-23-09
	ILBOUDO Salamata	Commune Ouaga	30-43-33
	KABORE Alassan	MTPHU/DACL	32-44-47
	KABORE Mathias	Mairie Baskuy	31-00-43
	KABORE Monique	PAGLAYIRI/Boulgou	36-34-00
	KABORE/O. Agnès	Min. Action Sociale	31-00-55
	KANE Naba Francine	MTPHU/DGUTF	33-21-24
l	KARFO Talato Cyrille	Ministère du Plan	38-07-51
	KERE Barthélémy	Commune Ouaga	31-55-53
	KINDA Fatoumata	GRIL GRIL	30-73-18
		OAB	34-17-44
	KOALA O. Alain Gilbert	ADAUA	34-05-95
	KOITA Fodié	NATURAMA/CREPA	32-46-99
	KONE Adama	Ministère du Plan	30-66-36
	KOTE Gaoussou		36-28-42
	KOURAMA Edmond	Commune Ouaga DG Fonds de l'Habitat	30-17-72
l	LALSAGA Marcel		77-02-80
	LANKOANDE Francis	Mairie Fada	32-49-13
[3 LOMPO Pierre	MTPHU	32-49-13
	MEDA Douméguilé	Min. Envir. & Eau	
1	MEDA Michel	Min. Envir. & Eau	30-77-92
4	6 NACRO Fatoumata	Commune Ouaga	31-00-55
-	7 NANA Jean Marie	Université Ouaga	30-43-33
	8 NOUGTARA T. Mathurin	1er Ministère	32-48-89
1	9 OUATTARA Ardjouma	CNRST/IRSSH	30-62-39
1	0 OUATTARA Bernadette	FAARF	31-15-93
	1 OUEDRAOGO B. Sylvestre	PNUD	30-67-62
	2 OUEDRAOGO Iréné Pascal	ECOFA	31-63-12
1	3 OUEDRAOGO L. Constant	ADP	31-46-84
4	4 OUEDRAOGO Laousséni	Maire de Tenkodogo	71-00-62
4	5 OUEDRAOGO Lydia	MTPHU/DGUTF	33-21-24
4	6 OUEDRAOGO M. Thérèse	MAT	31-51-95

NUMERO	NOM & PRENOMS	INSTITUTION	TELEPHONE
	OUEDRAOGO N. Simplice	Mairie Ouahigouya	55-02-03
	PARE Oumarou	CES	33-21-24
	SALO R. Bruno	Min. Envir. & Eau	31-19-19
	SANGARE Boureima	MTPHU	32-45-60/61
	SANHOUIDI A. Fati Laure	RIEU	30-23-69
	SANOU Basilisa	MTPHU/DGUTF	30-23-69
	SESSOUMA Toundoum	CES	32-40-90/91
	SOMDA Suzanne	Min. Action Sociale	31-40-46
	SOMDAKOUMA Abdoulaye	MTPHU	34-17-44
	SOME Tobie	MTPHU/DEP	32-49-98
	SOULAMA Baba	Mairie Banfora	88-00-09
1	SOURWEMA Fatimata	Min. Action Sociale	-
	TAMINI Michel	Mairie Dédougou	52-00-33
	TAPSOBA Roger Marie	Commune Ouaga	
61	TIEMTORE P. Victor	MTPHU/DGUTF	34-16-99
1	TOE Barthélémy	Commune Ouaga	33-58-90
	TOURE Boubakar	MTPHU/DGAHC	
	TRAORE Rasmata	Mairie Baskuy	- .
	TYMINSKY Isabelle	JVE	32-49-26
1	YAMBA Tiémoko	MTPHU/LOCOMAT	36-26-23
	YAMEOGO Victorine	PROMACO	36-40-04
	YARA Samuel	MTPHU/DGAHC	34-17-44
	ZAMTAKO Halidou	Maire de Kaya	45-30-21
	ZANGO Sibiri	MTPHU/DRUTF (Bobo)	97-03-32
	ZERBO Z. Salif	Min. Action Sociale	31-26-29
	ZOETIYENGA Colette	Min. Envir. & Eau	32-40-74/78
	3 ZOMBRA Moussa	Min. Action Sociale	31-00-15
1	ZONGO Jonas	MTPHU/DGAHC	34-17-44

3. Discours de bienvenue du Maire de la Commune de Ouagadougou

Il me revient le très grand honneur de vous souhaiter au nom de l'ensemble du Conseil Communal de Ouagadougou la bienvenue au Séminaire National Préparatoire du Sommet des Villes qui aura lieu à Istanbul en Juin 1996.

Notre Pays le Burkina Faso s'est résolument engagé dans le renforcement du processus de démocratisation à travers la décentralisation. Cette décentralisation, c'est naturellement l'ensemble des lois et décrets relatifs à l'organisation du territoire, à l'organisation municipale, au statut particulier de la Province du Kadiogo et de la Commune de Ouagadougou, au statut particulier de la Commune de Bobo-Dioulasso, au régime électoral des Conseillers de villages, de Secteurs Communaux, de Départements et de Provinces.

Aujourd'hui tous les espoirs sont permis avec l'avènement de la décentralisation. Conscient de la capacité de nos pouvoirs locaux à gérer leurs affaires, l'Etat a décidé d'entamer ce processus en transférant des compétences aux collectivités locales dont la gestion urbaine constitue un enjeux important pour le développement de nos villes. En effet les autorités municipales sont aux côtés des communautés de base, du secteur privé et du Gouvernement, les acteurs clés de la prospérité des villes.

Nous, autorités municipales, devons faire en sorte qu'une bonne gestion de nos cités rime avec une amélioration constante des conditions de vie des citadins, une meilleure organisation des services techniques municipaux, un renforcement de nos capacités financières. La mobilisation des ressources financières locales doit également être un souci constant à travers l'augmentation des recettes fiscales et la réalisation d'opérations concrètes génératrices de ressources financières.

La mise en place d'un système d'information urbain et l'identification de nouveaux mécanismes de financement de la gestion des villes tels que le fonds de démarrage des communes et le fonds d'investissement communal, créés par la Commission Nationale de Décentralisation constituent également les gages du succès de la nouvelle gestion urbaine entamée par notre pays .

Je souhaite plein succès à vos travaux pour une pleine contribution du Burkina Faso au prochain Sommet des Villes à Istanbul.

4. Allocution de Madame le Ministre délégué chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme au séminaire national préparatoire de la deuxieme conférence mondiale sur Habitat II

26 - 27 OCTOBRE 1995 (OUAGADOUGOU)

Monsieur le Ministre des Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme, Monsieur le Représentant du Maire de Ouagadougou Monsieur le Représentant du PNUD, Mesdames et Messieurs les Maires Honorables invités Chers Séminaristes

Le logement décent reconnu comme besoin essentiel et droit élémentaire de l'homme demeure une préoccupation de notre époque : environ un milliard de personnes, dont la majorité vit en Afrique, sont sans abri ou mal logées.

Cette situation est la résultante des effets conjugués d'un accroissement démographique mal contrôlé, une gestion de l'environnement inappropriée et l'absence d'une stratégie d'urbanisation cohérente.

C'est fort de ce constat que l'Assemblée Générale des Nations Unies, dans sa résolution 47/180 du 22 Décembre 1992 décidait de convoquer la conférence mondiale sur les établissements humains du 3 au 14 Juin 1996 à Istanbul en Turquie.

Ce rendez-vous mondial appelé HABITAT II ou encore "Sommet des Villes" devrait permettre de sensibiliser le monde aux problèmes mais aussi aux potentialités des établissements humains et amener chaque habitant de la planète à engager sa responsabilité pour faire de nos villes , nos communes et nos villages des milieux sains, sûrs, justes et viables.

Dans sa résolution 49/109 du 19 Décembre 1994, l'Assemblée Générale des Nations Unies appelle par ailleurs les Etats membres à favoriser une large participation au processus préparatoire de HABITAT II.

En particulier les pays sont invités à élaborer, adopter et mettre en oeuvre un plan d'action national et à renforcer les institutions pour les rendre capables de surveiller les indicateurs de logement.

Mesdames et Messieurs.

C'est pour satisfaire à ces prescriptions que nous sommes réunis ce matin pour réfléchir sur la contribution du Burkina à ce débat planétaire.

Il s'agit pour nous d'évaluer les problèmes et stratégies du logement, des établissements humains et de l'urbanisation dans nos cités en vue d'établir un plan d'action national à réaliser dans l'optique global des objectifs de Habitat II qui sont

- un logement adéquat pour tous

-un développement durable des établissements humains dans un monde en urbanisation.

Pendant deux jours et sur la base du document de travail élaboré par le Comité National Habitat II, vous aurez à évaluer et à concevoir des stratégies pour le secteur du logement, à identifier les effets de l'urbanisation sur l'environnement et le cadre de vie et à proposer les axes prioritaires de gestion urbaine à développer dans notre pays.

Mesdames et Messieurs les séminaristes.

Comment assurer un environnement sain, de sécurité et de justice pour l'épanouissement de nos familles ?

Comment assainir le cadre de vie dans nos quartiers dans un contexte de ressources rares et de relâchement de la solidarité nationale ?

Comment loger les populations vulnérables et défavorisées que sont les femmes, les enfants en situation difficile, les personnes âgées, les handicapés, les chômeurs et comment leur donner ainsi les possibilités de participer en tant que citoyen à la construction de leur pays ?

Comment associer toutes les composantes de la société nationale pour un consensus global prenant en compte la stabilité politique et économique, la bonne gouvernance et un meilleur équilibre des sexes sur les questions de l'Habitat et de l'Urbanisation ?

Comment mettre en place un environnement de paix sociale favorable à l'éclosion du génie humain et à la recherche pour créer et développer des types d'établissements humains qui intègrent nos valeurs culturelles ?

Comment favoriser l'inscription de l'urbanisation dans les priorités de développement nationales ?

Quel programme prioritaire relatif aux Etablissements Humains faut-il mettre en place pour le Burkina Faso ?

Quelles stratégies de mobilisation des ressources à court, moyen et long termes faut-il développer tant au plan national, régional qu'international pour réaliser un tel programme prioritaire?

Telles sont quelques préoccupations sur lesquelles je souhaite que nous focalisions nos réflexions au cours de ce séminaire.

Assurément il s'agit d'une tâche énorme et ardue. Mais je ne doute pas de votre détermination à vous y engager tant la situation des établissements humains conditionne la dignité, l'épanouissement de l'être humain et constitue un stimulant pour son bien être.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, avant de terminer, remercier le bureau local du programme des Nations Unies pour le Développement pour sa constante disponibilité et son soutien à l'organisation du présent séminaire. Mon souhait est qu'il renforce son rôle de coordination de nos partenaires pour accompagner le gouvernement dans le processus préparatoire de Habitat II.

Tout en souhaitant plein succès à nos travaux, je déclare ouvert, le séminaire national préparatoire à la deuxième conférence mondiale sur Habitat II.

Je vous remercie.

5. Rapport de synthèse du séminaire national

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze et les 26 et 27 Octobre, s'est déroulé à Ouagadougou dans la salle de conférence du Conseil Burkinabè des Chargeurs, un Séminaire National préparatoire du prochain Sommet des Villes prévu à Istanbul en Juin 1996.

Placée sous le haut patronage de Monsieur Joseph KABORE, Ministre des Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme, la cérémonie d'ouverture a été marquée par deux allocutions :

Le mot de bienvenue du représentant du Maire de la Commune de Ouagadougou et le discours d'ouverture du Ministre Délégué auprès du Ministre des Travaux Publics de l'Habitat et l'Urbanisme chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme.

Le séminaire avait pour objet l'examen du Rapport National Provisoire élaboré par le Comité National pour Habitat II créé par arrêté n° 95/001/PM/MTPHU du 02 Mars 1995. Le présidium du séminaire était composé ainsi qu'il suit :

- Président : Le Ministre des Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme
- Rapporteur Général : Le Secrétaire Général des Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme

Ont pris part à ce séminaire :

- Les membres du Comité National pour Habitat II;
- Des représentants des Institutions et des Ministères ;
- Les Maires de Ouagadougou, de Bobo-Dioulasso et des dix villes moyennes ;
- Des représentants des organisations non gouvernementales ;
- Des représentants des institutions internationales.

DEROULEMENT ET RESULTATS DES TRAVAUX

Les travaux se sont déroulés entièrement en séances plénières autour :

- 1°/ Du rapport national provisoire
- 2°/ Des exposés sur des pratiques ayant permis d'améliorer la qualité du cadre de vie des populations.

En ce qui concerne le rapport national provisoire, les séminaristes ont apporté des amendements de forme et de fond en vue d'enrichir son contenu.

Les débats ont montré l'intérêt des participants aux problèmes prioritaires du développement urbain au Burkina Faso autour des quatre thèmes suivants :

- 1- Le financement du logement et du développement urbain
- 2- La décentralisation et la gestion des villes
- 3- La prise en considération des besoins des femmes et des groupes sociaux vulnérables
- 4- La gestion environnementale.

L'examen de ces thèmes a permis de dégager des stratégies et programmes pour la période 1996-2016 et des actions prioritaires pour la période 1996-2000.

Le séminaire a apprécié positivement le rapport national provisoire et a mandaté le Comité National pour sa finalisation en tenant compte des enrichissements apportés.

En ce qui concerne les pratiques ayant permis d'améliorer la qualité du cadre de vie des populations, les séminaristes ont enregistré et apprécié positivement les exposés des structures suivantes :

- PROMACO
- EXPRESS Pré-Coopérative du Faso (ECOFA)
- Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF)
- Participation communautaire du projet d'amélioration des conditions de vie urbaines
- Association des femmes PAG-LA-YIRI
- Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA).

Les séminaristes, à l'audition des différents exposés et au regard des informations fournies ont donné mandat au Comité National pour la présentation de ces pratiques conformément aux critères retenus par les organisateurs du sommet des villes.

A l'issue des débats, le séminaire a adopté une recommandation relative à l'adoption du rapport national par le gouvernement du BURKINA FASO.

RECOMMANDATION

- Considérant que les villes sont et seront les pôles de développement des nations ;
- Considérant les difficultés liées au développement urbain au Burkina Faso et ce malgré les efforts conjugués des pouvoirs publics, des communautés de base, des ONG et du privé ;
- Considérant la nécessité d'un plan d'action national pour le développement urbain au Burkina Faso ;
- Considérant l'adoption par les séminaristes du rapport national provisoire amendé,

Les participants au séminaire national pour Habitat II tenu à Ouagadougou les 26 et 27 Octobre 1995 recommandent d'adoption du projet de rapport national pour Habitat II par le Gouvernement.

Ouagadougou, le 27 Octobre 1995

Le Séminaire

6. Discours de clôture de Madame le Ministre délégué auprès du Ministre des Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme

Mesdames et Messieurs les Séminaristes,

Nous voici pratiquement au terme de notre rencontre et je voudrais vous féliciter pour le travail accompli.

Pendant deux jours, vous avez échangé, discuté, parfois contesté, et souvent proposé des solutions aux questions de stratégie de développement urbain et de logement au Burkina Faso.

Votre assiduité et votre contribution aux débats a facilité l'examen des questions prioritaires et des possibilités d'action future à inclure dans le plan d'action.

Mesdames et Messieurs

Dans mon allocution d'ouverture du Séminaire je posais un certain nombre de questions qui sont des préoccupations fondamentales du gouvernement à la veille du sommet des villes.

La lecture de la synthèse de vos discussions m'autorise à affirmer que vous avez répondu à ces interrogations mettant ainsi à la disposition de l'autorité, des outils et des analyses qui faciliteront la prise de décisions. Désormais notre pays, le Burkina Faso peut prendre activement part au processus préparatoire de la Deuxième Conférence Mondiale sur l'Habitat.

Je prends note de toutes vos suggestions et je m'engage à les transmettre au gouvernement.

Mesdames et Messieurs les Séminaristes.

Ce Séminaire aurait permis également de nous mettre tous à jours quant au contenu du rapport national. C'est pourquoi je demeure convaincu de votre disponibilité pour faciliter l'organisation de consultations et des rencontres à l'échelon local et national, dans le but de diffuser le contenu du rapport national et les objectifs poursuivis par Habitat II.

Vous êtes également outillés pour faciliter la discussion des enjeux et des solutions possibles et pour faire prendre conscience des problèmes des Etablissements humains au sein de vos structures de base.

Je ne saurai terminer mon propos sans vous réitérer toutes mes félicitations pour la tâche accomplis et renouveler mes remerciements au bureau local du Programme des Nations Unies pour le Développement pour son soutien à l'organisation de ce Séminaire.

Tout en vous souhaitant bon retour dans vos foyers respectifs, je déclare clos le Séminaire National préparatoire à la deuxième Conférence Mondiale sur l'Habitat.

Je vous remercie.